

DOCUMENTS INÉDITS

DU

CANADA-FRANÇAIS

DOCUMENTS SUR L'ACADIE

REGISTRES DES ACADIENS

DE

BELLE-ILE-EN-MER

(Suite)

AVANT-PROPOS

Depuis la publication du registre de la paroisse du Palais (Belle-Ile-en-Mer), qui termine le tome deuxième des *Documents Inédits* du CANADA-FRANÇAIS, M. Rameau m'a fait parvenir les deux registres de Locmaria et de Sauzon, que j'avais fait copier dans le cours de l'hiver dernier et que je lui avais laissés en main pour les étudier. La lettre suivante de M. Rameau fera comprendre le genre de travail qu'il s'est imposé pour compléter ces registres. Ce précieux travail, qui sera publié à la suite des registres mêmes, jette un jour tout nouveau sur les origines de la colonisation acadienne.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Lettre de M. Rameau

Ce 2 novembre 1889.

...J'ai étudié ces documents avec grand soin, en les collationnant et comparant avec les recensements, les Actes de l'Eglise de Port-Royal et autres documents que j'avais à ma disposition, afin de composer à peu près le total des familles émigrantes et des émigrants individuels venus de France en Acadie. Dans cette masse j'ai cherché à signaler les diverses époques de leur arrivée en Acadie, en m'efforçant de grouper ensemble les émigrants qui

arrivèrent à la même époque ; ceci mettait en évidence les diverses sources d'émigrants qui ont formé la colonie de l'Acadie.

Je me suis appliqué notamment à spécifier les familles que je crois appartenir tout à fait aux temps primitifs, c'est-à-dire depuis Charles de la Tour jusqu'après Razilly, vers 1640 ; et j'ai raconté leur histoire avec quelque détail.

Puis j'ai tâché de donner quelques indications résumées sur les matériaux que contiennent ces déclarations, et le parti que l'on peut en tirer :

1^o au point de vue du transport des diverses catégories d'Acadiens qui ont été transportés en Europe ;

2^o au point de vue de leur séjour en Angleterre, et des incidents qui s'y sont produits ;

3^o au point de vue des matériaux généalogiques qui s'y trouvent pour les familles acadiennes depuis 1714 jusqu'en 1780, c'est-à-dire depuis le dernier recensement nominal. — Cette époque constituait une véritable lacune dans l'histoire des familles acadiennes, et on y trouve l'indication d'un grand nombre de familles transportées aux Etats-Unis et aux Antilles.

Cette besogne a été longue et laborieuse à tel point que je n'ai pas encore terminé le 4^{ème} registre, celui de Bangor. Mais je vous envoie dès maintenant :

1^o les registres de Locmaria, et de Sauzon ;

2^o le travail que j'ai fait sur le groupement des émigrés en Acadie.

Je vous expédierai incessamment le registre de Bangor — et la suite des observations que j'ai faites sur tous ces registres.

E. RAMEAU.

LOCMARIA

Extrait des archives de la commune de Locmaria, canton de Belle-Ile-en-Mer, département du Morbihan.

Le présent registre contenant vingt-six rôles sur papier timbré, le premier et dernier compris, a été par nous noble maître François Lucas Dumottays, ancien avocat, en l'absence de Monsieur le Sénéchal d'Auray, chiffré et millésimé pour servir à inscrire les baptêmes et mariages qui se feront en la paroisse de Locmaria pendant l'année mil sept cent soixante-sept pour les Acadiens, ensemble la généalogie des Acadiens actuellement établis à Belle-Ile. Fait à Auray le trente Janvier mil sept cent soixante-sept. ^A

Signé : LUCAS DUMOTTAYS.

L'an mil sept cent soixante-sept le jeudi deuxième jour du mois de février, Nous, Jean Marie Thébaud, notaire et procureur de la juridiction du Marquisat royal de Belle-Ile-en-Mer, ayant été commis pour l'enregistrement de la généalogie des Acadiens nouvellement établis en cette île, ordonné par l'arrêt de la cour du douze Janvier dernier, en vertu duquel arrêt et du choix de nous fait par les dits acadiens des quatre paroisses de l'île, nous avons prêté le serment devant noble maître Lucas Dumottays ancien avocat au siège royal d'Auray en l'absence de Monsieur le Sénéchal d'icelle, sur la remontrance du noble maître Hilarion Allain, avocat au dit siège et substitut de Monsieur le Sénéchal d'Auray, le trentième jour du dit mois de février, et procédant à l'exécution du dit arrêté nous avons ouvert le présent registre ce jour, en présence du vénérable et révérend Messire Joseph Blignet, recteur de la paroisse de Locmaria et Messire Jean Louis Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec, missionnaire et directeur des dites familles acadiennes et de Monsieur Jacques Frouteaux de Lacloua, procureur du roi en cette juridiction. Sous leurs seings et les nôtres les dits jour, mois et an que devant. Onze février mil sept cent soixante-sept.

Signé : Blignet, recteur de Locmaria

et Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire.

Extrait de l'arrêt de la Cour rendu sur les remontrances de Monsieur Le Procureur Général du roi, concernant les Acadiens établis à Belle-Ile. (*Du douze janvier 1767.*)¹

Généalogie des familles acadiennes établies dans la paroisse de Locmaria à Belle-Ile-en-Mer, rapportée au présent registre conformément à l'arrêt de la Cour dont copie ci-dessus et des autres parts.

Famille de Pierre Trahant du village de Borderhouat.

L'an mil sept cent soixante-sept le onzième jour du mois de février avant midi a comparu Pierre Trahant, acadien d'origine

1. Cet *Extrait* est le même que celui qui a été publié dans les DOCUMENTS INÉDITS de 1889 (Vol. II, page 168.) Nous l'omettons ici. On pourra le lire à l'endroit cité.

actuellement colon en cette île y demeurant au village de Borderhouat, accompagné de Charles Gautrot aussi acadien, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger tous acadiens demeurant en cette île, dite paroisse de Locmaria et du Palais, témoins en la présente déclaration. Devant lesquels le dit Pierre Trahant a déclaré être issu de Guillaume Trahant, son aïeul venu de France après le traité de Breda du trente-un juillet mil six cent soixante-un, et marié au Port Royal à Magdeleine Lebrun et tous deux morts au dit Port Royal. Du mariage de Guillaume Trahant et de Magdeleine Lebrun, sa femme sont nés au Port Royal savoir :

Guillaume Trahant, père du déclarant, marié au dit Port-Royal à Jacqueline Benoist, fille de Martin Benoist et de Marie Chaussegros, tous deux de France morts au dit lieu ;

Jean Trahant né au dit Port Royal et marié au dit lieu à Marie Boudrot, fille de Charles Boudrot et de Marie Corporont du Port Royal, morts au dit lieu ;

Alexandre Trahant né au dit Port Royal et y marié à Marie Pellerin, fille de..... ;

Marie Trahant, née au même lieu et y mariée à Charles Douïaron venu de France, morts tous les deux au dit Port Royal ;

Anne Trahant, née au dit Port Royal et y mariée à un soldat tambour, venu de France, nommé La Rozette. Tous morts au Port Royal.

Du mariage du dit Guillaume Trahant et Jacqueline Benoist, sa femme, sont nés à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, les ci-après dénommés :

Pierre Trahant, né le neuf juin mil six cent quatre-vingt-seize et marié en la dite paroisse de l'Assomption le trente septembre mil sept cent seize à Magdeleine Comeau, fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert du dit lieu ; et Jean Comeau fils d'un autre Jean Comeau venu de France ; Françoise Hébert fille d'Etienne Hébert, venu de France au dit Port Royal avec sa femme, les dits Jean Comeau, père et fils, Françoise Hébert et ses père et mère au Port Royal et la dite Magdeleine Comeau, femme Pierre Trahant décédée à Pigiguit, paroisse de l'Assomption.

Anne Trahant, née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption et mariée au dit lieu à Antoine Leprince, tous les deux décédés au dit lieu.

Jean Trahant, né au dit lieu, en mil six cent quatre-vingt-dix-huit et y marié à Marie Charlotte Comeau, fille de Jean Comeau et de François Hébert.

Joseph Trahant, né au dit lieu en l'année mil sept cent et marié aux Mines, paroisse Saint-Charles, à Marie Blanchard, fille de René Blanchard et de Catherine Landry, de la dite paroisse.

François Trahant, née à Pigiguit en mil sept cent deux en la paroisse de Saint-Charles, marié à Angelique Melançon, fille de Philippe Melançon et de Catherine Dugast de la dite paroisse.

Charles Trahant, né au dit lieu et marié à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph à Anne Marie Hébert, fille d'Etienne Hébert et de Jeanne Comeau de la dite paroisse, tous deux morts à Falmouth en Angleterre.

Marie Trahant née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption et mariée à Honoré Leblanc fils de Jacques Leblanc et de Catherine Landry. La dite Marie Trahan décédée à Liverpool en Angleterre au mois de Juin mil sept cent soixante-trois.

Du mariage du dit Pierre Trahant, fils de Guillaume, avec Magdeleine Comeau sa femme sont nés au dit Pigiguit les ci-après :

Bruno Trahant, au mois d'août mil sept cent dix-neuf, marié au dit Pigiguit en la paroisse de la Sainte-Famille au mois d'octobre mil sept cent quarante à Marguerite Landry, fille de Pierre Landry et de Marguerite Forest et transporté avec sa famille à Philadelphie, colonie anglaise.

Marie Josèphe Trahant, née au dit lieu au mois de décembre mil sept cent vingt-un et mariée à Philippe Melançon, fils de Philippe Melançon et de Catherine Dugast, la dite Marie Josèphe Trahant morte à Philadelphie et le dit Philippe à Halifax dans la Nouvelle-Ecosse.

Pierre Trahant, fils du déclarant né au dit lieu au mois de juin mil sept cent vingt-trois, marié en première noce en la paroisse de Saint-Charles à Marguerite Leblanc, fille de Jean Leblanc et d'Anne Bourgeois de la même paroisse. La dite Marguerite Leblanc, morte sans enfant à Liverpool au mois d'août mil sept cent cinquante-six. Le dit Pierre Trahant marié en seconde noce au dit lieu de Liverpool au mois de février mil sept cent cinquante-huit à Elizabeth Darois, fille d'Etienne Darois et d'Anne Brault morte sans enfant au dit lieu en mil sept cent cinquante-neuf. Le dit Trahant marié en troisième noce à Liverpool le douze mai

mil sept cent soixante à Magdeleine Vincent, veuve Jean Baptiste Duon et Pierre Trahant et sa femme demeurant au village du Gouëland, paroisse de Bangor.

Magdeleine Trahant, née à Pigiquit, au mois d'octobre mil sept cent vingt-cinq et y mariée à Alexis Brault, fils d'Alexandre Brault et de Marie Dugast, transportés par les Anglais au Maryland, colonie anglaise ;

Anne Trahant, née à Pigiquit au mois de novembre mil sept cent vingt-sept, mariée en la paroisse de la Sainte-Famille à Brigitte Landry, fils de Pierre Landry et de Marguerite Forest et transportés au dit Maryland ;

Marguerite Trahant, née au dit lieu de Pigiquit au mois d'août mil sept cent trente-un, mariée à Joseph LeBlanc, du village de Kledan, paroisse de Sauzon et morte à Liverpool au mois de juillet mil sept cent cinquante-sept ;

Joachim Trahant, né à Pigiquit, paroisse de l'Assomption le vingt-cinq mars mil sept cent trente-cinq, marié en première noce en la paroisse de Saint-Charles à Marguerite Landry, fille de Germain Landry et d'Anne LeBlanc. Le dit Germain Landry fils d'un autre Germain Landry et de Marie Mélançon et la dite Anne Leblanc, fille de François Leblanc et de Marguerite Hébert, tous de la paroisse de Saint-Charles ; de ce mariage est née dans la dite paroisse de l'Assomption le vingt-neuf septembre mil sept cent cinquante-cinq, Marie Blanche Trahant, et la dite Marguerite Landry, femme du dit Trahant, morte à Liverpool en mil sept cent cinquante-sept. Le dit Joachim Trahant marié en seconde noce au dit Liverpool le quatorze octobre mil sept cent cinquante-neuf à Marie Duon, fille de Jean Baptiste Duon et de Magdeleine Vincent de la paroisse de Saint-Joseph, rivière aux Canards ; de ce mariage est né à Liverpool le douze août mil sept cent soixante, Joseph Trahant ; Simon, né au dit lieu au mois de décembre mil sept cent soixante-deux ; Anne prince Périnne ?), née le dix-neuf septembre mil sept cent soixante-quatre en la ville de Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Tréguier.

La dite Marie Duon femme du dit Joachim Trahant, née à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le neuf novembre mil sept cent quarante de Jean Baptiste Duon et de Magdeleine Vincent ses père et mère ainsi qu'il est rapporté au registre des généalogies de la paroisse de Bangor.

Telle est la déclaration du dit Pierre Trahant qui l'a certifiée véritable et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, témoins, aussi sous les seings de Messire Joseph Bliguët, recteur de Locmaria et de Messire Jean Louis LeLoutre, prêtre et de nous commis à cet effet, les dits jour, mois et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot, Charles Granger, Thébaud, Bliguët recteur de Locmaria et J. L. LeLoutre, prêtre-missionnaire.

Famille de Jean Hébert du village de Borderhouat, paroisse de Locmaria.

L'an mil sept cent soixante-sept le onzième jour du dit mois de février a comparu Jean Hébert, colon demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria en cette île, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, tous acadiens demeurant en cette île, paroisse de Locmaria et du Palais, devant lesquels le dit Jean Hébert a déclaré qu'il est né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption en l'année mil six cent quatre-vingt-dix-neuf de Jean Hébert et de Jeanne Douïaron ; Jean Hébert, issu d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Godet sa femme, tous deux décédés à Port Royal ; Jeanne Douïaron, fille de Charles Douïaron, venu de France et décédé à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille ; le dit Jean Hébert marié en mil sept cent vingt-deux en la dite paroisse à Marguerite Trahant, fille d'Alexandre Trahant du Port Royal et mort à l'île Saint-Jean en mil sept cent cinquante et de Marie Pellerin morte à l'Acadie le vingt-sept août mil sept cent cinquante-six. La dite Marguerite Trahant, femme Jean Hébert décédée à Liverpool le trente août mil sept cent cinquante-neuf. Du sus-dit mariage de Jean Hébert et de feu Marguerite Trahant sont issus :

1^o Jean Hébert, en l'année mil sept cent vingt-neuf, marié en mil sept cent cinquante-un, aux Mines, paroisse Saint-Charles, à Anne Leblanc, fille de Pierre Leblanc et d'Anne Theriot. Transportés avec leur famille à la Cayenne.

2^o Allain Hébert, né au mois de mars mil sept cent vingt-cinq en la dite paroisse, marié au dit lieu, en première noce, au mois d'octobre mil sept cent quarante-six à Henriette Thibodault née en la dite paroisse en mil sept cent vingt-sept, fille de Jean-Baptiste Thibodault et de Marguerite Boudrot de la même paroisse et transportés par les Anglais à Boston. La dite Henriette Thibodault morte à Pigiguit au mois de septembre mil sept cent cinquante-quatre.

Du mariage d'Allain Hébert et de feu Henriette Thibodault sont nés, savoir :

Firmin Hébert en la même paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante-sept.

Elizabeth Hébert, en mil sept cent quarante-neuf.

Paul Hébert en mil sept cent cinquante-un,

Et Marguerite Blanche Hébert en mil sept cent cinquante-trois.

Le dit Allain Hébert transporté de Boston en Angleterre et marié en seconde noce à Liverpool, au mois de décembre mil sept cent cinquante-neuf à Françoise Saunier, fille de Pierre Saunier et de Marguerite Vincent de la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph. Le dit Allain Hébert passé avec sa femme à la Cayenne où ils sont morts.

Tous les enfants du second mariage sont :

Pascal Hébert, fils de Jean et de Marguerite Trahan, né en la dite paroisse de l'Assomption en mil sept cent cinquante-cinq et marié à Liverpool en Angleterre, à Françoise Trahan, fille de Pierre Trahan et de Jeanne Daigre de la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. Le dit Pascal passé à la Cayenne et avec la dite Trahan laquelle est repassée de la Cayenne en France et est à présent au village de Calastren, paroisse de Bangor.

Agnès Hébert, née à Pigiguit dans la dite paroisse en mil sept cent quarante, mariée le vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-huit à Liverpool à Joseph Leblanc demeurant en cette île au village de Klédan, paroisse de Sauzon ;

Amable Hébert, né au dit lieu en mil sept cent quarante-six et marié à Liverpool à Marie Richard, fille de Pierre Richard, demeurant en cette île au village de Kbelec, paroisse du Palais, et de Marie Josèphe Leblanc, décédée à Liverpool. De ce mariage sont nés deux enfants, savoir : 1^o Marie Hébert, le neuf janvier mil sept cent soixante-quatre à Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu, évêché

de Tréguier ; 2^o Brigitte Hébert née dans le bateau plat qui venait les passer en cette île le vingt-neuf septembre mil sept cent soixante-cinq et baptisée le lendemain au dit Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier.

Magdeleine Modeste Hébert, née en la même paroisse en mil sept cent quarante-un et mariée à Liverpool le trente janvier mil sept cent cinquante-sept à Jean Baptiste Trahant, né à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph le dix-sept janvier mil sept cent trente-cinq, fils de Joseph Trahant et d'Elizabeth Theriot. Joseph Trahant mort à Liverpool et Elizabeth sa femme au Virgine. Le dit Joseph Trahant, fils de Jean Trahant et de Marguerite Boudrot aussi décédé en la paroisse de Saint Joseph ; le dit Jean Trahant, issu de Guillaume Trahant, venu de France et marié à Port Royal à Magdeleine LeBruin, tous deux morts au Port Royal. La dite Marguerite Boudrot issue de Charles Boudrot et de Magdeleine Bourg, décédés à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille.

Du mariage de Jean Baptiste Trahant avec Magdeleine Modeste Hébert sont nés deux enfants savoir : 1^o Jean-Baptiste Trahant à Liverpool le trois avril mil sept cent soixante-un, 2^o Jean Michel Trahant, le vingt-six août mil sept cent soixante-quatre à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, diocèse de Tréguier, et le dit Jean Hébert, déclarant, marié à Liverpool le huit octobre mil sept cent soixante-trois à Esther Courtenay, anglaise, âgée de cinquante-sept à cinquante-huit ans.

Telle est la déclaration de Jean Hébert de laquelle lecture lui faite il a déclaré contenir vérité et ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Monsieur Blignet, recteur de Locmaria, de monsieur LeLoutre prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet le dit jour et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Segoilot, Miniac Daigre, Charles Granger, Blignet R^r de Locmaria, J.-L. LeLoutre prêtre miss^{re}, Thébaud.

*Famille de Joseph Poirier du village de Kzo, paroisse de
Locmaria.*

De ce jour treize février mil sept cent soixante-sept, après midi, a comparu Joseph Poirier demeurant en cette île, au village de

Kzo, paroisse de Locmaria, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot, et de Charles Granger, tous demeurant en cette île, paroisse de Locmaria et du Palais, devant lesquels témoins le dit Joseph Poirier a déclaré être né en la paroisse de Beaubassin en Acadie le cinq octobre mil sept cent dix-neuf de François Poirier, décédé en la dite paroisse et de Marie Aché morte à l'île Saint-Jean; François Poirier issu de Michel Poirier sorti de France et mort à Beaubassin; Marie Aché issue de Michel Aché et d'Anne Cornier tous deux décédés à l'île Saint-Jean en l'Amérique septentrionale évêché de Québec. Le dit Joseph Poirier marié en première noce à Beaubassin le vingt-six septembre mil sept cent quarante-six à Elizabeth Mathieu, décédée au dit lieu sans enfant du dit mariage.

Le même Joseph Poirier, marié en seconde noce au dit lieu le six octobre mil sept cent quarante-huit à Ursule Renault, née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent vingt-sept, fille de Louis Renault, mort en mer au cap Saint-Louis, côte de l'Acadie, lequel Renault était sorti de France, et de Marie Lapierre, transportée à Boston par les Anglais. La dite Marie Lapierre, issue de Jacques Lapierre et de Marie Rimbault sortis de France et décédés à Beaubassin.

Du second mariage du dit Poirier sont nés les enfants ci-après savoir :

1^o Marguerite Poirier, à l'île Saint-Jean, paroisse Saint-Louis le deux novembre mil sept cent cinquante-quatre;

2^o Marie Josèphe Poirier, née au dit lieu le seize février mil sept cent cinquante-six;

3^o Joseph Poirier, né en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo, le vingt-cinq mars mil sept cent soixante-un;

4^o Pierre Poirier, né au dit lieu, le dix-neuf octobre mil sept cent soixante-trois;

5^o Marie François Poirier, née en cette île, paroisse Saint-Gérard du Palais le dix-huit octobre mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Joseph Poirier qu'il a affirmé véritable après que lecture lui est faite et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot, et Charles Granger témoins, en présence et aussi sous les seings des dits Messire Bli-

guet, recteur de Loemaria et Jean Louis LeLoutre prêtre missionnaire, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé au registre : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot, Charles Granger, J.-L. LeLoutre et Blignet, puis Thébaud.

Famille d'Abraham Gendre du village de Kzo, paroisse de Loemaria.

Du dit jour treize février mil sept cent soixante-sept a comparu Abraham Gendre, colon, demeurant au village de Kzo, paroisse de Loemaria, accompagné de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et de Charles Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, paroisse de Loemaria et du Palais, devant lesquels témoins le dit Abraham Gendre a déclaré qu'il est né en la paroisse de Notre-Dame de Beaumont d'Allemagne, archevêché d'Auch en Gascogne le dix-huit octobre mil sept cent vingt-cinq, de Guy Le Gendre et de Catherine Fouttonne, et s'être marié, à Saint-Servan de Saint-Malo, le dix-sept Janvier mil sept cent soixante-trois, à Marie Josèphe Robichault, née en la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Cobeguit en Acadie le six mars mil sept cent dix-sept de Joseph Robichault et de Claire Leblanc. Joseph Robichault, issu de Charles Robichault décédé au Port Royal. Claire Leblanc, issue d'André Leblanc et de Jeanné Dugast décédés aux Mines, paroisse Saint-Charles. Le dit Joseph Robichault, mort à Saint-Servan de Saint-Malo et la dite Claire Leblanc vivante et demeurant au dit lieu de Saint-Servan.

Telle est la déclaration du dit Abraham Gendre de laquelle lecture lui est donnée, il a dit être véritable et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot et Charles Granger, en présence et aussi sous les seings de Messire Blignet, recteur de Loemaria et Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet. Les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Segoilot, Charles Granger, Blignet, recteur de Loemaria, J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire et Thébaud.

*Famille d'Alexis et Jean Douïaron du village de Bortereau,
paroisse de Locmaria.*

Du dit jour ont comparu Alexis et Jean Douïaron, frères demeurant au village de Bortereau, paroisse de Locmaria, accompagnés de quatre témoins ci-dessus nommés, devant lesquels les déclarants ont dit, savoir : Alexis Douïaron être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le vingt-neuf Juin mil sept cent vingt-trois de Louis Douïaron décédé au dit lieu et de Marguerite Bariot, morte à l'île Saint-Jean ; Louis Douïaron issu de Charles Douïaron, décédé à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille. Marguerite Bariot issue de Nicolas Bariot et de Martine Hébert sortis de France et décédés en la paroisse de l'Assomption. Le dit Alexis Douïaron marié en première noce au dit lieu le douze septembre mil sept cent quarante-trois à Marguerite Thibodault, fille d'Alexandre Thibodault et de Françoise Benoist de la dite paroisse. Le dit Alexandre Thibodault et sa fille Marguerite femme d'Alexis Douïaron décédés à l'île Saint-Jean. Le dit Alexandre Thibodault issu de Pierre Thibodault et de Marie Bourg décédés en la dite paroisse de l'Assomption ; la dite Françoise Benoist transportée par les Anglais au Maryland, colonie anglaise, est issue de Pierre Benoist décédé en la paroisse de la Sainte-Famille. Du mariage d'Alexis Douïaron et Marguerite Thibodault sont issus les deux enfants ci-après dénommés, savoir :

1^o Alexis Grégoire Douïaron né en la paroisse de l'Assomption le quinze avril mil sept cent quarante-quatre ;

2^o Josaphat Douïaron né au dit lieu le vingt-un novembre mil sept cent quarante-six.

Le dit Alexis Douïaron, marié en seconde noce en la paroisse de Saint-Paul, île Saint-Jean, le vingt juillet mil sept cent cinquante-huit à Magdeleine Josèphe Bourg, fille de François Bourg et de Marguerite Hébert de Cobeguit paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Le dit François Bourg décédé à l'hôpital de Saint-Malo, issu de Pierre Bourg et de Marguerite Blanchard, décédés au dit Cobeguit. Marguerite Hébert décédée en la dite paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, était fille de Jean Hébert et de Marguerite Landry tous deux morts au dit lieu. De ce second mariage sont nés les enfants ci-après nommés savoir :

1^o Jean Charles Douïaron en la paroisse de Saint-Enogat évêché de Saint-Malo le treize août mil sept cent soixante.

2° Magdeleine Douïaron, née au dit lieu le dix-sept janvier mil sept cent soixante-trois.

3° Marie Rose Douïaron, née le vingt-quatre octobre mil sept cent soixante-cinq au Palais en cette île, paroisse Saint-Gérard.

Jean Douïaron, frère germain d'Alexis Douïaron et issu des mêmes aïeuls a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, au mois de mars mil sept cent trente et marié en la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, Pointe Prime dans l'île Saint-Jean, le vingt janvier mil sept cent cinquante-deux à Anne Thibodault née à Pigiguit paroisse de l'Assomption le huit janvier mil sept cent trente et un, d'Alexandre Thibodault et de Françoise Benoist de la dite paroisse. Le dit Alexandre Thibodault issu de Pierre Thibodault et de Marie Bourg, et Françoise Benoist issue de Martin Benoist et Marie Chaussegros, tous deux de France, morts en Acadie. De ce mariage sont nés les enfants ci-après nommés, savoir :

1° Jean Baptiste Douïaron né le douze avril mil sept cent soixante, en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo ;

2° Anne Dorotheé Douïaron née au dit lieu le trente juin mil sept cent soixante-deux ;

3° Pierre Douïaron, né au dit lieu le onze août mil sept cent soixante-trois.

4° Marguerite Douïaron née au dit lieu le trente février, mil sept cent soixante-quatre.

Telles sont les déclarations d'Alexis et Jean Douïaron, frères, de laquelle lecture leur est faite, ils ont dit contenir vérité et ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté sous les seings de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Emilien Ségoilot et Charles Granger témoins sur ce présents, aussi sous ceux de messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Ségoilot, Miniac Daigre et Charles Granger. Bliguet R^r de Locmaria, J. L. Le Loutre et Thébaud.

*Famille d'Emilien Ségoilot du village de Borbren en la
paroisse de Locmaria.*

L'an mil sept cent soixante-sept le quatorzième jour du mois de février a comparu Emilien Ségoilot colon demeurant au village de Borbren, paroisse de Locmaria, assisté de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger et Jean Granger tous acadiens demeurant en cette ile, devant lesquels témoins le dit Emilien Ségoilot a déclaré être né le quinze avril mil sept cent treize à Chatefnault paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul évêché d'Autun, fils de Dominique Ségoilot et de Marie Boulet. Le dit Emilien Ségoilot, ancien sergent dans les troupes détachées de la marine en garnison à Louisbourg et à présent invalide, a déclaré s'être marié à l'île Saint-Jean au port La Joye le premier septembre mil sept cent cinquante-deux à Elizabeth Blanche Lavache, fille de François Lavache et d'Anne Marie Vincent. La dite Elizabeth Blanche Lavache décédée au dit lieu le premier août mil sept cent cinquante-trois. Le dit François Lavache décédé à Boulogne le douze mars mil sept cent soixante. La dite Marie Vincent, issue de Pierre Vincent et de Marie Trahant de présent demeurant à Saint-Malo.

Du premier mariage du dit Emilien Ségoilot est né à l'île Saint-Jean paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul évêché de Québec un fils ci-après nommé : François Dominique Ségoilot le trente un juillet mil sept cent cinquante-trois. Le dit Emilien Ségoilot, marié en seconde noce au dit port La Joye en l'île Saint-Jean le premier septembre mil sept cent cinquante-cinq à Marguerite Naquin, fille de Jacques Naquin et de Jeanne Melançon de Cobeguit. Jacques Naquin, issu de Jean Baptiste Naquin et de Marguerite Bourg, et Marguerite Bourg, fille de Jean Bourg et de Marguerite Martin.

La dite Jeanne Mélançon, fille de Pierre Mélançon et de Marie Blanchard et le dit Pierre Mélançon, fils d'un autre Pierre Mélançon et d'Anne Marie Mins et la dite Marie Blanchard issue de Martin Blanchard et d'Anne Leblanc. Le dit Jacques Naquin, décédé à Saint-Malo le vingt-trois janvier mil sept cent cinquante-neuf.

De ce second mariage sont nés les enfants ci-après, savoir :

1° Marie Française Ségoilot le vingt-neuf janvier mil sept cent soixante-quatre en la paroisse de Saint-Juliac évêché de Saint-Malo.

2° Marguerite Josèphe Ségoilot née à Belle-Ile-en-Mer au Palais, paroisse de Saint-Gérand le dix-neuf mars mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration du dit Emilien Ségoilot de laquelle lecture faite il a dit qu'elle contenait vérité et a signé avec Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles et Jean Granger témoins, aussi sous les seings du dit messire Bliguet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Signé au registre : Charles Gautrot, Emilien Segoiot, Miniac Daigre, Charles Granger, Jean Granger, Thébaud, Bliguet recteur de Locmaria et LeLoutre prêtre mis^{re}.

Famille d'Anastasia Thériot, veuve de feu François Thibodault, du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

Du dit jour quatorze février mil sept cent soixante-sept a comparu Anastasie Theriot veuve de feu François Thibodault du village du Cosquet en la paroisse de Locmaria ; assistée de Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger et de Jean Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, devant lesquels témoins la dite Anastasie Theriot, veuve de François Thibodault, a déclaré être née à Cobeguit, paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, le trois novembre mil sept cent dix-huit de Charles Theriot ; et Charles Theriot issu de Germain Theriot ; et Germain descendu de François Theriot du Port Royal et décédé au dit lieu ; le dit Charles Thériot pris prisonnier à Louisbourg et mort dans la traversée. La dite Anastasie Theriot, fille d'Angelique Douïaron ; Angelique Douïaron, issue de Charles Douïaron venu de France et de Françoise Godet ; Françoise Godèt, fille de Jean Godet et de Marie Comeau décédés au Port Royal.

La dite Anastasie Theriot mariée à Piguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent trente-huit à François Thibodault, décédé en Angleterre à Liverpool, âgé de quarante-huit ans. Le dit François Thibodault issu de Philippe Thibodault transporté à Boston en la Nouvelle Angleterre. Le dit Philippe Thibodault, venu de Pierre Thibodault, et Pierre Thibodault descendu d'un

autre Pierre Thibodault venu de France, lesquels sont tous morts dans l'Acadie.

De ce mariage sont issus :

1° François Eloy Thibodault né au dit Piguit paroisse de l'Assomption le deux juin mil sept cent quarante-quatre ;

2° Charles Joseph Thibodault né au dit lieu le deux février mil sept cent quarante-six ;

3° Marguerite Josèphe Thibodault née au dit lieu le trois novembre mil sept quarante-huit ;

4° Marie Thibodault née en Angleterre à Liverpool le seize mars mil sept cent cinquante-huit.

Telle est la déclaration de la dite veuve François Thibodault de laquelle lecture lui est faite, elle a dit être véritable et déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Clos et arrêté sous les seings des dits témoins et sous ceux de Messire Blignet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis LeLoutre prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Charles Gautrot, Miniac Daigre, Jean Granger, Charles Granger, Blignet recteur de Locmaria, J. L. LeLoutre prêtre-missionnaire et Thébaud.

Famille de Jean Baptiste Theriot du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

Du dit jour quatorze février a comparu Jean Baptiste Theriot, colon, demeurant au village du Cosquet, paroisse de Locmaria, accompagné d'Emilien Segoilot, Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger, tous Acadiens demeurant en cette île, témoins, devant lesquels le dit Jean Baptiste Theriot a déclaré être né à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le seize août mil sept cent quarante de Jean Theriot et de Marie Daigre de la dite paroisse décédés en Angleterre. Le dit Jean Theriot issu d'un autre Jean Theriot et de..... Marie Daigre issue d'Olivier Daigre et de Marie Blanchard du Port Royal, le dit Olivier Daigre décédé au dit lieu et Marie Blanchard, morte en Angleterre.

Le dit Jean Baptiste Theriot, marié en Angleterre le vingt-trois octobre mil sept cent soixante à Marie Marguerite Granger née le huit janvier mil sept cent quarante-un à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, de Jean Baptiste Granger, issu de René Granger et de Marguerite Theriot, tous deux décédés à la Rivière aux Canards. Le dit René Granger descendu de Laurent Granger né à Plimouth en Angleterre et marié au Port Royal, après avoir fait abjuration, à Marie Landry du Port Royal et tous deux morts au dit lieu. La dite Magdeleine Landry issue de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon, tous deux transportés à Boston; Jean Landry issu d'Antoine Landry et de Marie Thibodault décédés aux Mines paroisse de Saint-Charles, et Magdeleine Mélançon issue de Philippe Mélançon et de Marie Dugast, tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles.

Le dit Jean Baptiste Theriot a de plus déclaré que la dite Marguerite Granger son épouse a trois frères et une sœur issus du mariage de Jean Baptiste Granger et de Magdeleine Landry ses père et mère, qui sont Simon Joseph Granger né à la Rivière aux Canards le trois mars mil sept cent quarante-cinq; Pierre Simon Granger né au dit lieu le huit octobre mil sept cent cinquante; Jean Baptiste Granger né au dit lieu en mil sept cent cinquante-deux et Anne Granger née au dit lieu en mil sept cent quarante-trois mariée à Chrysostome Trahant, du village de Klo, paroisse de Bangor.

Du mariage du dit Jean Baptiste Theriot et de Marie Marguerite Granger sont nées savoir: Anne Marie Thériot en Angleterre le cinq octobre mil sept cent soixante-et-un; Marie Marguerite Theriot, née à Morlaix le vingt-quatre avril, mil sept cent soixante-quatre.

Telle est la déclaration du dit Jean Baptiste Theriot de laquelle lecture à lui faite il dit qu'elle est véritable et a déclaré ne savoir signer, de ce sommé. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Segoilot, Charles Granger, Miniac Daigre et Charles Gautrot, témoins, sous ceux de messire Joseph Bliguet, recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé: Emilien Segoilot, Charles Gautrot, Miniac Daigre, Charles Granger, Bliguet recteur, J. L. Le Loutre, prêtre missionnaire, Thébaud.

Déclaration de Jean Mélançon du village du Cosquet.

Du quinze février mil sept cent soixante-sept a comparu Jean Mélançon demeurant au village du Cosquet, paroisse de Locmaria, accompagné d'Emilien Segoiot, Miniac Daigre, Charles Granger et Jean Granger, tous acadiens demeurant en cette île, témoins de la présente déclaration, devant lesquels le dit Jean Mélançon a déclaré être né au Port Royal le quatorze septembre mil sept cent dix d'Ambroise Mélançon mort à Québec en mil sept cent cinquante-six et de Françoise Bourg décédée au Port Royal en mil sept cent quatorze.

Le dit Ambroise Mélançon, issu de Charles Mélançon sorti d'Angleterre et marié, abjuration faite, à Marie Dugast à Port Royal et tous les deux morts au dit lieu. La dite Françoise Bourg née de Bernard Bourg, venu de France et marié à Françoise Brun du Port Royal, tous deux décédés au dit lieu.

Le dit Jean Mélançon marié aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent soixante-trois à Cécile Aucoin, fille de Martin Aucoin et de Catherine Theriot; et Martin Aucoin, issu d'un autre Martin Aucoin venu de France et de Marie Gaudet du Port Royal, tous deux décédés à la rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. La dite Catherine Theriot issue de François Theriot et d'Anne Brun décédés au Port Royal.

Du mariage de Jean Mélançon et de Cécile Aucoin sont nés aux Mines paroisse de Saint-Charles, savoir : François Mélançon le cinq octobre mil sept cent cinquante. ¹

Magdeleine Mélançon née au dit lieu au mois d'octobre mil sept cent trente-six et mariée à Saint-Malo le quinze septembre mil sept soixante-trois à Charles Gautrot né à la rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le quatre octobre mil sept cent trente-six de Pierre Gautrot et d'Agnès Leblanc décédée à Cobeguit paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul; Pierre Gautrot, issu de François Gautrot et de Louise Aucoin, fille de Martin Aucoin et de Marie Gaudet décédés tous les deux au Port Royal. Le dit François Gautrot décédé à Saint-Malo, descendu d'un autre François Gautrot mort au Port Royal. La dite Agnès Leblanc fille de Pierre Leblanc transporté à Boston en la Nouvelle-Angleterre et

1. Lisez 1740. (Note de M. Rameau.)

le dit Pierre Leblanc issu d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois, des Mines paroisse de Saint-Charles, et tous deux morts au dit lieu. La dite Agnès Leblanc était fille de Françoise Landry, épouse du dit Pierre Leblanc, décédée aux Mines, et Françoise Landry, issue d'Antoine Landry et de Marie Thibodault tous deux morts en la paroisse de Saint-Charles. Le dit Pierre Gautrot, marié en seconde noce à Elizabeth Theriot aux fles Saint-Pierre et Miquelon, et demeurant aux dites fles.

Du mariage du sus-dit Charles Gautrot avec Magdeleine Mélançon sont nés à Saint-Malo, paroisse de Saint-Servan, savoir :

Jean Charles Gautrot le vingt-un Juillet mil sept cent soixante-quatre ;

Jean Pierre Gautrot, au Palais, Belle-Ile-en-Mer paroisse de Saint-Gérand le quatorze janvier mil sept cent soixante-six.

Et enfin le dit Jean Mélançon a déclaré que Cécile Aucoin sa femme est morte à Bristol en Angleterre.

Telle est la déclaration du dit Jean Mélançon de laquelle lecture lui a été faite il a dit qu'elle contenait vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Ségoilot, Miniac Daigre, Charles et Jean Granger, témoins, et sous ceux des dits messire Joseph Bliguët, recteur de Locmaria, Jean Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis pour l'enregistrement, les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Emilien Segoiot, Miniac Daigre, Charles Granger, Jean Granger, Bliguët R^r de Locmaria, J.-L. LeLoutre prêtre missionnaire, Thébaud.

Famille de feu Pierre Mélançon du village du Cosquet, paroisse de Locmaria.

L'an mil sept cent soixante-sept le quinzième jour du mois de février a comparu Marie Magdeleine Leblanc, veuve de feu Pierre Mélançon demeurant au village du Cosquet paroisse de Locmaria, accompagnée d'Emilien Segoiot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, tous acadiens demeurant en cette Ile, témoins, devant lesquels la dite veuve Pierre Mélançon a déclaré être née aux Mines, paroisse de Saint-Charles au mois de septembre mil sept cent vingt, de Pierre Leblanc et de Marie Landry tous deux

décédés au dit lieu en mil sept cent quarante-six. Que Pierre Leblanc est issu de Jacques Leblanc et de Catherine Hébert tous deux du Port Royal et décédés en la paroisse de Saint-Charles. Marie Landry, issue de René Landry, et d'Anne Theriot, fille de Bonaventure Theriot et de Marie Gautrot du Port Royal et décédés en la paroisse de Saint-Charles.

La dite Marie Magdeleine Leblanc, mariée aux Mines, paroisse de Saint-Charles le quatre février mil sept cent quarante-cinq à feu Pierre Mélançon né au mois d'octobre mil sept cent quinze en la dite paroisse de Saint-Charles de Philippe Mélançon et de Marie Dugast de la dite paroisse, tous deux morts au dit lieu. Philippe Mélançon issu de Pierre Mélançon, sorti d'Angleterre et marié au Port Royal, abjuration faite, à Anne Marie Mins du dit Port Royal et tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles. Catherine Dugast, issue de Claude Dugast et de Françoise Bourgeois du Port Royal et tous deux décédés au dit lieu.

Du mariage du dit Pierre Mélançon, décédé le neuf octobre mil sept cent soixante-six à Belle-Ile-en-Mer, paroisse de Locmaria, et de Marie Magdeleine Leblanc sont nés les enfants ci-après savoir :

Marguerite Mélançon à la rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph deux avril mil sept cent quarante-huit ;

Joseph Mélançon au dit lieu le quinze juin mil sept cent cinquante ;

Jean Baptiste Mélançon au dit lieu le quatorze septembre mil sept cent cinquante-deux ;

Anne Marie Mélançon, à Southampton en Angleterre, le deux septembre mil sept cent cinquante-sept ;

Marie Magdeleine Mélançon née au dit Southampton le douze décembre mil sept cent cinquante-neuf ;

Marie Marthe Mélançon née au dit lieu le dix-neuf juillet mil sept cent soixante-un ;

Rose Rosalie Mélançon, née en la paroisse de Saint-Enogat, évêché de Saint-Malo, le premier octobre mil sept cent soixante-trois ;

Marie Mélançon née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le vingt-huit janvier mil sept cent quarante-six et mariée à Belle-Ile-en-Mer au Palais paroisse de Saint-Gérard le douze novembre mil sept cent soixante-six à Miniac Daigre né à Piguit

paroisse de l'Assomption le vingt-cinq juin mil sept cent quarante-deux d'Olivier Daigre né en mil sept cent vingt-sept au dit Pigiguit et décédé à l'hôpital de Saint-Malo en mil sept cent cinquante-neuf, et d'Angélique Douaron née au dit lieu en mil sept cent vingt-neuf et décédée au dit hôpital de Saint-Malo. Olivier Daigre issu de Pierre Daigre de la dite paroisse de l'Assomption décédé au dit Saint-Malo au mois de mars mil sept cent cinquante-neuf, et de Magdeleine Gautrot de la paroisse de Saint-Charles, décédée à Pigiguit, paroisse de la Sainte-Famille. Pierre Daigre issu de Bernard Daigre du Port Royal décédé au port La Joye dans l'île Saint-Jean, et de Claire Bourg du dit Port Royal décédée à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en mil sept cent vingt-sept. La dite Angélique Douaron issue de Louis Douaron de Pigiguit et décédé au même lieu au mois de novembre mil sept cent vingt-sept et de Marguerite Bariot, décédée en la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la Pointe Prime dans l'île Saint-Jean. Louis Douaron, descendu de Charles Douaron sorti de France et décédé à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille.

Et le dit Miniac Daigre a déclaré avoir trois sœurs issues de ses père et mère savoir : Marguerite Daigre née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en l'année mil sept cent quarante, mariée à Jean Landry, fils de Jean Landry et de Magdeleine Mélançon, de la paroisse de Saint-Charles ; le dit Jean Landry décédé à l'hôpital de Saint-Malo sans enfant au mois de mars mil sept cent soixante-deux. La dite Marguerite Daigre demeure présentement à Saint-Malo. Marie Ozide Daigre, née en la dite paroisse de l'Assomption en l'année mil sept cent quarante-cinq et mariée en la paroisse de Ploïchard, évêché de Saint-Malo, à Marin Bourg fils de Jean Bourg et de François Benoist de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Cobeguit demeurant présentement au dit Ploïchard.

Marie Rose Daigre née en la dite paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante-sept et de présent au dit Ploïchard.

Telle est la déclaration de la dite Marie Magdeleine Leblanc, veuve de Pierre Mélançon de laquelle lecture lui faite, elle a dit contenir vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Clos et arrêté sous les seings d'Emilien Ségoilot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, témoins, de messire Joseph Bliguet recteur de Locmaria, de messire Jean Louis Le Loutre prêtre

missionnaire et de nous receveur pour l'enregistrement. Les dits jour, mois et an que devant.

Ont signé : Emilien Ségoilot, Charles Gautrot, Charles et Jean Granger, Bliguet recteur, J. L. LeLoutre prêtre missionnaire et Thébaud.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec en Canada, du deux mars mil sept cent soixante-six.

A déclaré que les Acadiens placés en cette île ont été transportés par les Anglais à Boston et autres colonies anglaises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq ; que de ces colonies anglaises ils ont été transportés en la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume, dans le courant de l'année mil sept cent cinquante six ; qu'en mil sept cent soixante-trois, après le traité de paix, ils ont été transportés en France par les gabarres du roy et placés en différents ports de mer, et qu'en mil sept cent soixante-cinq, dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette île par ordre de monseigneur le duc de Choiseul, ministre de la marine.

Ce qu'il a assuré véritable et a signé après lecture.

Signé : J. L. Le Loutre prêtre missionnaire et Thébaud.

Pour copie conforme,

Locmaria le 17 mars 1889.

Le Maire,
LE PORT.

COPIE DU REGISTRE DES ACADIENS DE

SAUZON ¹*Déclaration de Louis Courtin, des Arpens Tributons* ²

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-huit^e jour du mois de février, a comparu Louis Courtin, métayer demeurant au village des Arpens de Tributons en la paroisse de Sauzon ; lequel en présence de Simon Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean Baptiste Leblanc, et Armand Granger, tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré être né en la paroisse de Saint-Nicolas de Prête Vales, comté de Dunois, évêché de Blois, de Jean-Baptiste Courtin et de Marie-Anne Pellereau née à Bloys paroisse Saint-Honoré, marié à Cork en Irlande le quinze septembre mil sept cent soixante-un à Marie Josèphe Martin née au Port-Royal en l'année mil sept cent quarante de Michel Martin et Magdeleine Giroüard ; Michel Martin issu d'Estienne Martin et de Marie Comeau, et Estienne Martin, descendu de René Martin, venu de France et marié au dit Port-Royal à Marguerite Landry. Tous deux morts au dit lieu. Magdeleine Giroüard née au dit Port-Royal de Guillaume Giroüard et d'Anne Renauchet ; Guillaume Giroüard issu de Jacques Giroüard et d'Anne Gautrot du dit Port-Royal, et Jacques Giroüard descendu d'un autre Jacques Giroüard venu de France avec Jeanne Aucoin sa femme, et morts au dit Port-Royal.

Du mariage de Michel Martin et de Magdeleine Giroüard sont nés au dit Port-Royal :

Marie Josèphe Martin, épouse du dit Louis Courtin ;

Françoise Martin en mil sept cent quarante-deux ;

Marguerite Martin en mil sept cent quarante-trois, laquelle est passée à Québec avec un de ses oncles ;

Anastasie Martin en mil sept cent quarante-cinq. Les dites Françoise et Anastasie Martin demeurant en cette isle au village

1. Le dit registre contenant 30 roles de papier timbré a été chiffré et millésimé le 30 janvier 1767 par M. le sénéchal d'Auray. Il contient la généalogie des familles accadiennes (*sic*) établies dans la paroisse de Sauzon à Belle-Isle-en-Mer, conformément à l'arrêt de la cour du 12 janvier 1767, qui y est transcrit. — (*Note du copiste.*)

2. Il y a, en tête de ce registre, un certificat de Jean-Marie Thébaud, absolument analogue à ceux qui sont en tête des registres du PALAIS et de LOCMARIA, et que, pour cette raison, nous nous abstenons de reproduire.

des Arpens de Triboutons, paroisse de Sauzon, avec Marie Joséphe Martin leur sœur, épouse du dit Courtin.

Du mariage du dit Louis Courtin, né en la dite paroisse Saint-Nicholas le seize avril mil sept cent trente, et de Marie Joséphe Martin sont nés, savoir :

Marie-Françoise Courtin, à Bursdon (*sic*) en Irlande le seize septembre mil sept cent soixante-deux ;

Mathurine-Olive Courtin née à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Pol de Léon, le seize décembre mil sept cent soixante-quatre ;

Louis Auguste Courtin né à Belle-Isle-en-Mer, paroisse de Sauzon, le trente décembre mil sept cent soixante-six.

Clos et arrêté sous le seing du dit Courtin, ceux de Mr Joseph Benoist, curé de Sauzon, de Mr l'abbé Le Loutre et les nôtres, et sous les seings des témoins dénommés au présent, au dit Sauzon le douze mars, dit an.

Signé : Louis Courtin, Jean B. Le Blanc, Joseph Babin, Simoa P. Daigre, Armand Granger, J. L. Le Loutre, ptre mission., Joseph Benoist curé de Sauzon, et Thébaud commis.

Déclaration de Claude Pitre, des Arpens de Triboutons.

L'an mil sept cent soixante-sept le vingt-huitième jour du mois de février a comparu Claude Pitre demeurant au village des Arpens de Triboutons, paroisse de Sauzon. Lequel en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc et Armand Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette isle, a déclaré qu'il est né au Port-Royal le treize may mil sept cents, de Marc Pitre et de Jeanne Brun du dit lieu ; Marc Pitre né de Jean Pitre flamand d'origine et de Marie Pincelet de la ville de Paris. Jeanne Lebrun fille de Sébastien Lebrun et d'Henriette Bourg, et Sébastien Lebrun issu de Vincent Lebrun venu de France avec sa femme Marie Brault et tous deux morts au Port-Royal. Le dit Claude Pitre marié à Cobeguit, paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul, le douze juin mil sept cent vingt-quatre, à Elisabeth Guérin née au dit Cobeguit le vingt neuf septembre mil sept cent quatre de Jerome Guerin et d'Elisabeth Aucoia-

Jerome Guerin issu d'un autre Jerome Guerin venu de France, marié à Marie Blanchard. Le dit Jerome Guerin décédé au Port-Royal, et Marie Blanchard à Beaubassin. Elizabeth Aucoin née à Beaubassin de Martin Aucoin venu de France marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu. Du premier mariage de Claude Pitre avec Elizabeth Guérin, est né, à Cobeguit, dans la dite paroisse Saint-Pierre et Saint Paul, le dix-sept décembre mil sept cent vingt-six, un garçon nommé Joseph Pitre marié au dit lieu à Anne Bourg fille d'Ambroise Bourg et d'Elisabeth Melançon, actuellement à l'isle Saint-Jean, dans l'Amérique septentrionale évêché de Québec; la dite Elizabeth Guerin morte en mer avec le reste de sa famille en mil sept cent cinquante-huit sur le vaisseau anglois qui a fait naufrage en transportant une partie des familles acadiennes de la dite ile Saint-Jean en Europe.

Le susdit Claude Pitre marié en seconde noce en Angleterre à Liverpool le neuf mai mil sept cent soixante, à Magdeleine Darois née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent quinze de Jerome Darois, venu de Paris, et marié au Port-Royal à Marie Gareau décédée en la rivière de Petkoudiak en la baye de Beaubassin. La dite Marie Gareau morte en Virginie etoit fille de Dominique Gareau venu de France, marié au Port-Royal à Anne Gaudet et tous deux morts au dit lieu.— La dite Magdeleine Darois mariée en première noce aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent quarante-neuf à Alexis Trahant né à Pigiguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent vingt-sept d'Alexandre Trahant du Port-Royal et de Marguerite Le Jeune. Alexandre Trahant issu d'un autre Alexandre Trahant du Port-Royal marié au dit lieu à Marie Pellerin, et le dit Alexandre Trahant descendu de Guillaume Trahant sorti de France et de Magdeleine Brun tous deux morts au Port-Royal. Marguerite Le Jeune née au Port-Royal en mil six cent quatre-vingt-dix-huit de Pierre Le Jeune et de Marie Thibodault du dit Port-Royal. Le dit Pierre Le Jeune issu d'un autre Pierre Le Jeune venu de France, marié au Port-Royal et décédé au dit lieu.

Du mariage de la dite Magdeleine Darois et d'Alexis Trahant décédé en Angleterre à Liverpool au mois de juillet mil sept cent cinquante-six est né, à Pigiguit paroisse de l'Assomption le dix août mil sept cent cinquante-deux, Paul Trahant fils unique de

ce mariage demeurant au village des Arpens de Triboutons paroisse de Sauzon avec sa mère et son beau-père Claude Pitre.

Telle est la déclaration du dit Claude Pitre de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenait vérité et ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, au dit Sauzon le douze mars, dit an.

Signé: Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Simon Pr Daigre, Armand Granger, J.-L. Le Loutre ptre miss. J^h Benoist curé de Sauzon et Thébaud, commis.

Déclaration de Silvestre et Simon Trahant frères, demeurant aux Arpens de Triboutons.

L'an mil sept cent soixante-sept, le vingt-huit février, ont comparu Silvestre et Simon Trahant frères, demeurant séparément au village des Arpens Triboutons, lesquels ont déclaré en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc et Armand Granger, témoins, tous acadiens demeurant en cette île, être nés, savoir : le dit Silvestre Trahant à Pigiguit paroisse de l'Assomption en mil sept cent vingt-quatre de Jean Trahant né au dit lieu en mil six cent quatre-vingt-dix-huit et de Charlotte Comeau ; Jean Trahant fils de Guillaume Trahant et de Jaqueline Benoist ; Guillaume Trahant issu d'un autre Guillaume Trahant venu de France, marié au Port-Royal à Magdeleine Brun et tous deux morts au dit lieu. Charlotte Comeau fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert du Port-Royal ; Jean Comeau issu d'un autre Jean Comeau venu de France, marié et décédé au Port-Royal ; Françoise Hébert fille d'Etienne Hébert venu de France avec Marie Godet sa femme, établis au Port-Royal et décédés au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Trahant et de Charlotte Comeau sont nés au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption, savoir :

Le dit Silvestre Trahant déclarant marié en mil sept cent quarante-sept à Ursule Darois née aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent quatorze de Jerome Darois marié au

Port-Royal à Marie Gareau et décédé à la rivière de Petkoudiak dans la baye de Beaubassin, la ditte Marie Gareau morte aux Virgines, fille de Dominique Gareau venu de France, marié au Port-Royal à Anne Gaudet et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Silvestre Trahant et d'Ursule Darois sont nés, savoir :

Joseph Trahant né à Pigiguit paroisse de l'Assomption, au mois d'octobre mil sept cent quarante-huit ;

Mathurin Trahant né au dit lieu au mois de may mil sept cent cinquante ;

Jean-Charles Trahant né au dit lieu au mois d'août mil sept cent cinquante-deux ;

Simon Trahant, né au dit lieu au mois de novembre mil sept cent cinquante-quatre ;

Romain Trahant, né à Liverpool en Angleterre au mois d'avril mil sept cent cinquante-six.

Du dit mariage de Jean Trahant et de Charlotte Comeau sont aussi nés les ci-après à Pigiguit paroisse de l'Assomption :

Blaise Trahant en mil sept cent vingt-six, marié aux Mines à Magdeleine Boudrot, fille de Joseph Boudrot et d'Anne LeBlanc, transportés par les Anglois dans leurs colonies.

Marguerite Trahant née au dit lieu et y mariée à Germain Boudrot, fils de François Boudrot et d'Angélique Babin, la dite Marguerite Trahant morte en Angleterre à Bristol en mil sept cent cinquante-sept ainsi que tous ses enfans, le dit Germain Boudrot à présent à Saint-Malo.

Françoise Trahant née au dit lieu en mil sept cent trente-un, morte fille, à Bristol.

Agnès Trahant née au dit lieu en mil sept cent quarante-quatre, mariée à Bristol à Charles Boudrot fils de François Boudrot et d'Angélique Babin, et de présent à Saint-Malo avec leur famille.

Et enfin le dit Simon Trahant, l'un des déclarants, demeurant au dit village des Arpens Triboutens au dit village de Sauzon, lequel a dit être né au dit Pigiguit paroisse de l'Assomption au mois de novembre mil sept cent quarante, marié à Morlaix paroisse Saint-Martin le dix-huit juin mil sept cent soixante-cinq, à Catherine-Josette Richard, née au dit Pigiguit en la paroisse de l'Assomption en mil sept cent quarante-sept de Pierre Richard et de défunte Josette LeBlanc. Le dit Pierre Richard demeurant au

village de Kbellec paroisse du Palais où sa généalogie se trouve faite.

De ce mariage est né à Belle-Isle-en-Mer paroisse de Sauzon Simon-Pierre Trahant le huit juin mil sept cent soixante-six.

Telles sont les déclarations de Silvestre et Simon Trahant, desquelles lecture leur faite et ont déclaré qu'elles contenoient vérité et ne savoir signer de ce interpellés. Clos et arrêté à Sauzon le douze mars dit an, sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de la dite paroisse, de M. l'abbé Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, et sous les seings des témoins dénommés au présent.

Signé: Simon Pr^e Daigre, Joseph Babin, Armand Granger, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist curé de Sauzon, J.-L. Le Loutre, ptre miss. et Thébaud, commis.

Déclaration de Laurent Granger, du village de Lanno.

L'an mil sept cent soixante-sept le premier jour du mois de Mars a comparu Laurent Granger, métayer au village de Lanno, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Simon-Pierre Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc et Louis Courtin, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à l'Acadie, rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph, le premier janvier mil sept cent quarante-un de René Granger et d'Angélique Comeau de Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille; le dit René Granger issu d'un autre René Granger né au Port-Royal, y marié à Marguerite Thériot; le dit René Granger descendu de Laurent Granger sorti de Plimouth en Angleterre marié au Port-Royal, abjuration faite, à Marie Landry et tous deux morts au dit lieu; Angélique Comeau née au dit Pigiguit d'Etienne Comeau et de Marie Forest. Le dit Etienne Comeau issu de Jean Comeau et de Françoise Hébert du Port-Royal, et Jean Comeau descendu d'un autre Comeau venu de France avec sa femme, établis au Port-Royal et morts au dit lieu.

Du mariage de René Granger et d'Angélique Comeau sont nés à la Rivière aux Canards paroisse Saint-Joseph, savoir :

Alexis Granger en mil sept cent trente-trois, marié à Pigiguit paroisse de l'Assomption à Marie Landry fille de Pierre Landry et de Claire Babin transportés avec leur famille à Philadelphie.

Blanche Granger, au dit lieu en mil sept cent trente-cinq, mariée à Pierre Giroüard fils de Pierre Giroüard et de Marguerite Tourangeau du Port-Royal transportés à la Nouvelle-York.

Magdelaine Granger à *idem*, en mil sept cent trente-neuf, fille, et de présent à Morlaix ;

Marguerite Granger à *idem*, en mil sept cent quarante-sept, fille, et de présent à Morlaix.

Le dit Laurent Granger marié à Falmouth au mois de may mil sept cent soixante-deux à Marie Theriot née à la Rivière aux Canards en la paroisse Saint-Joseph le vingt-un septembre mil sept cent trente-sept de Jean Theriot de la Rivière aux Canards ditte paroisse St-Joseph, et de Marie Landry née le dix-sept juin mil sept cent quatorze ; la dite Marie Theriot femme Laurent Granger sœur germaine de Jean Theriot demeurant au village de Bortémont, paroisse de Bangor, où la généalogie a été faite, et issue des mêmes ayeuls.

Du mariage dudit Laurent Granger et Marie Theriot est née à Belle-Ile-en-Mer, paroisse Saint-Gérand, au Palais :

Marguerite Granger le vingt-six février mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Laurent Granger de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenoit vérité. Et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent. Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist curé de lad^{te} paroisse, de messire Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Simon P^{re} Daigre, Louis Courtin, J^h Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. LeLoutre] p^{re}, miss. et Theband, commis juré, et Laurent Granger.

Déclaration de Simon-Pierre Daigre, du village de Kervellan.

L'an mil sept cent soixante-sept, le premier mars a comparu Simon-Pierre Daigre, demeurant au village de Kervellan paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste

LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, témoins tous acadiens demeurants en cette isle, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph le quinze aoust mil sept cent trente-cinq, d'Olivier Daigre et de Françoise Granger; Olivier Daigre né au Port-Royal, en mil sept cent trois, et décédé à Falmouth en mil sept cent cinquante-six, le huit décembre, d'un autre Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard, tous deux décédés au Port-Royal; Olivier Daigre issu de Jean Daigre sorti de France, marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux décédés au dit lieu; Françoise Granger née au Port-Royal en janvier mil sept cent un, fille de René Granger et de Marguerite Theriot. Le dit René Granger mort à la Rivière aux Canards au mois de novembre mil sept cent quarante-cinq, issu de Laurent Granger, né à Plimouth en Angleterre, et marié, abjuration faite, au Port-Royal à Marie Landry dudit lieu, tous deux y décédés. La ditte Marguerite Theriot née au Port-Royal et décédée à la Rivière aux Canards en mil sept cent quarante, était fille de Bonaventure Theriot et de Jeanne Boudrot, morte au Port-Royal, et le dit Bonaventure Theriot décédé aux Mines, paroisse Saint-Charles.

La ditte généalogie faite plus au long sur les familles d'Honoré, d'Olivier et de Paul Daigre, frères germains du dit déclarant et demeurant au village de Chubiguer en la paroisse du Palais.

Le dit Simon-Pierre Daigre marié à Pellerinne (*sic*) près Falmouth en Angleterre, après Pâques de l'année mil sept cent cinquante-huit, à Marie-Magdelaine Theriot née à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le douze novembre mil sept cent trente-huit de feu Jean Theriot décédé au dit Falmouth le douze aoust mil sept cent cinquante-six et de Marie Landry demeurant actuellement au village de Bortimont paroisse de Bangor où la généalogie a été faite tout au long sur la famille de Jean Theriot frère germain de la dite Marie-Magdelaine Theriot, issu des mêmes ayeuls et demeurant au dit village de Bortimont paroisse de Bangor.

Du mariage dudit Simon-Pierre Daigre et de Marie-Magdelaine Theriot sont nés, savoir :

Marie Margueritte Daigre à Falmouth le vingt octobre mil sept cent cinquante-neuf ;

Anne-Genevieve-Gertrude Daigre née au dit lieu le vingt-six juillet mil sept cent soixante-un ;

Edouard Daigre, à Morlaix, paroisse Saint-Mathieu, évêché de Tréguier le trente-un janvier mil sept cent soixante-quatre ;

Simon-Pierre Daigre, à Belle-Ile-en-Mer à Sauzon paroisse Saint-Nicolas, le vingt-huit juin mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Simon-Pierre Daigre de laquelle lecture lui faite et a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent ; clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoit, curé de la ditte paroisse, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour neuf mars dit an.

Signé : Simon P^{re} Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, J^h Benoit, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre p^{re} miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Jean-Charles Daigre, du village de Kersau.

L'an mil sept cent soixante-sept, le deux mars, a comparu Jean-Charles Daigre demeurant au village de Kersau paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, témoins tous acadiens demeurants en cette île, a déclaré être né à la Rivière aux Canards paroisse de Saint-Joseph le quinze aoust mil sept cent quarante, frère germain du dit Simon-Pierre Daigre et descendu des mêmes ayeuls et marié à Falmouth le deux fevrier mil sept cent soixante à Marie-Josèphe Theriot née en la dite Rivière aux Canards le dix avril mil sept cent quarante-trois, sœur germaine de Marie Magdelaine Theriot femme du dit Simon-Pierre Daigre et issue des mêmes ayeuls.

Du mariage du dit Jean-Charles Daigre et de Marie-Josèphe Theriot sont nés, sçavoir :

Charles-Augustin-Benoist Daigre, à Falmouth le vingt-un janvier mil sept cent soixante-un.

Mathurin Daigre au dit lieu le neuf janvier mil sept cent soixante-trois.

Constance Daigre née à Belle-Isle-en-Mer paroisse de Sauzon le vingt-un aoust mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Jean-Charles Daigre de laquelle lecture lui faite il a dit, qu'elle coutenoit vérité et à signé avec les témoins dénommés au présent.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de la ditte paroisse, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cette effet, le douze mars dit an.

Signé : Jean-Charles Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud commis.

Déclaration de Félix Boudrot, du village de Kersau.

L'an mil sept cent soixante-sept le deux mars a comparu Félix Boudrot demeurant au village de Kersau paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, Louis Courtin et Pierre Doucet témoins tous acadiens demeurans en cette île, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, en mil sept cent quarante-deux, de Jean Boudrot et de Marguerite Comeau ; le dit Jean Boudrot fils de Denis Boudrot et d'Agnès Vincent, de la Rivière aux Canards ; Denis Boudrot issu de Charles Boudrot et de Marie Corporon, et le dit Charles Boudrot descendu de Michel Boudrot venu de France avec Michelle Aucoin sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu ; Marguerite Comeau née au Port Royal d'Augustin Comeau et de Jeanne Levron ; Augustin Comeau issu de Jean Comeau et de Françoise Hebert du Port-Royal. Et le dit Jean Comeau descendu d'un autre Jean Comeau venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.—Du mariage du susdit Jean Boudrot et de Marguerite Comeau mariés au Port Royal en mil sept cent trente-quatre, sont nés à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Rosalie Boudrot en mil sept cent trente-six ;

Jean Boudrot en mil sept cent trente-huit ;

Bruneau Boudrot en mil sept cent quarante-trois ;

Joseph Boudrot en mil sept cent quarante-cinq ;

Elizabeth Boudrot en mil sept cent quarante-sept.

Le dit Jean Boudrot noyé en la Rivière de Pigiguit en mil sept sept cent quarante-sept, et Marguerite Comeau transportée par les Anglois à Boston avec ses enfants, Rosalie, Jean, Bruneau, Joseph et Elisabeth Boudrot.

Le dit Felix Boudrot transporté par les Anglois à Falmouth, marié à Morlaix paroisse de Saint-Martin évêché de Saint-Paul-de-Léon, le vingt-trois juin mil sept cent soixante-quatre à Anne-Gertrude Theriot née à la Rivière aux Canards le quatorze octobre mil sept cent quarante-cinq, sœur germaine de Marie-Magdelaine Theriot, femme Simon-Pierre Daigre et de Marie-Josèphe Theriot femme Jean-Charles Daigre et issue des mêmes ayeuls.

Du mariage du dit Felix Boudrot avec Anne-Gertrude Theriot est né à Morlaix paroisse Saint-Mélaine evehé de Tréguier le dix-huit may mil sept cent soixante-cinq, Simon-Bruneau Boudrot.

Telle est la déclaration du dit Felix Boudrot de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les quatre témoins ci-devant dénommés.

Clos et arrêté à Sauzon le douze mars mil sept cent soixante-sept sous les seings de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet.

Signé: Felix Boudrot, Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Louis-Athanase Trahant, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante-sept, le trois mars, a comparu Louis-Athanase Trahant, demeurant au village de Borderun, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption au mois de fevrier mil sept cent trente-quatre, de François Trahant et d'Angélique Melançon.

Le dit François Trahant né audit Pigiguit en mil sept cent deux, de Guillaume Trahant et de Jacqueline Benoist, et Guillaume Trahant issu d'un autre Guillaume Trahant venu de France, marié au Port Royal à Magdelaine Brun et tous de ux morts audit lieu : Angélique Melançon, fille de Philippe Melançon et Marie Dugast ; le dit Philippe Melançon issu de Pierre Melançon sorti d'Angleterre, marié, abjuration faite, à Anne-Marie Mins du Port Royal, et tous deux décédés aux Mines paroisse Saint-Charles.

Du mariage du dit François Thahant mort à Liverpool au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et d'Angélique Melançon décédée au dit lieu au mois de juin mil sept cent cinquante-sept, sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Marie Trahant en mil sept cent trente-un, mariée à Liverpool au mois d'avril mil sept cent cinquante-huit à Gabriel Moreau de Saintonge demeurant actuellement à Morlaix.

Le susdit Louis-Athanase Trahant déclarant.

Anne-Geneviève Trahant née au dit lieu en mil sept cent quarante-un, mariée à Honoré Duon, demeurant au village de Martha, paroisse de Bangor.

Policarpe Trahant né en mil sept cent quarante-trois passé garçon à la Cayenne.

Ange-Marin Trahant, en mil sept cent quarante-cinq, et passé garçon à la Cayenne avec son frère Policarpe.

Cécile-Pélagie Trahant, en mil sept cent quarante-neuf, demeurant au village de Borderun paroisse de Sauzon, avec son frère Louis-Athanase Trahant.

Philippe Trahant né le vingt-quatre juin mil sept cent cinquante-un, et demeurant audit village de Borderun avec son frère Louis-Athanase Trahant.

Du mariage du susdit Louis-Athanase Trahant, marié à Liverpool avec dispense le dix-sept décembre mil sept cent cinquante-six à Marguerite Leblanc fille de Joseph Leblanc et de Magdelaine La Lande, sœur germaine de Joseph Leblanc demeurant au village de Bernantec paroisse de Sauzon, et issue des mêmes ayeuls, de laquelle la généalogie a été faite sur le registre de la dite paroisse de Sauzon, sont nés à Morlaix, paroisse de Saint-Martin, évêché de Saint-Paul-de-Léon, sçavoir :

Simon-Laurent Trahant l'onze octobre mil sept cent soixante-trois.

Jean-Marie Trahant né au dit lieu le dix-sept juin mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Louis-Athanase Trahant de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité et ne sçavoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté audit Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire, et de nous ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Jean-Baptiste LeBlanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. LeLoutre ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Félix Boudrot, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante sept le trois mars a comparu Felix Boudrot demeurant au village de Borderun en la paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin et Pierre Doucet, tous acadiens demeurant en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit paroisse de l'Assomption le quatre avril mil sept cent vingt neuf, de François Boudrot et d'Angélique Douïaron ; le dit François Boudrot fils de Charles Boudrot et de Marie Corporon ; et Charles Boudrot issu de Michel Boudrot venu de France avec sa femme Michelle Aucoin, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu ; Angélique Douïaron née à Pigiguit paroisse de la Sainte-Famille en mil six cent quatre-vingt-dix-huit d'Alexandre Douïaron et d'Anne Babin. Le dit Alexandre Douïaron issu de Charles Douïaron venu de France et décédé au dit Pigiguit.

Du mariage de François Boudrot et d'Angélique Douïaron sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Genevieve Boudrot en mil sept cent vingt-un, mariée au dit lieu à Pierre Vincent, fils de Pierre Vincent et de Marie Richard, transportés par les Anglois à Philadelphie colonie angloise.

Alexandre Boudrot né en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu à Magdelaine Vincent fille de Pierre Vincent et de Marie Richard. Le dit Alexandre Boudrot décédé à Bristol en Angle-

terre au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et la ditte Magdelaine Vincent demeurant à Saint-Malo avec sa famille.

Germain Boudrot né en mil sept cent vingt-quatre, marié au dit lieu en première noce à Margueritte Trahan fille de Jean Trahan et de Charlotte Comeau. La dite Margueritte Trahan morte à Bristol au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et tous les enfants de ce premier mariage décédés au dit lieu et dans la même année. Le dit Germain Boudrot marié en seconde noce au dit Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Anne Hebert fille de Jacques Hebert et de Marguerite Landry des Mines. Le dit Germain Boudrot demeurant avec sa famille à Saint-Malo.

Felix Boudrot, déclarant, etc, comme ci-devant.

Armand Boudrot né en mil sept cent trente, un garçon devenu aveugle et demeurant à Saint-Malo avec Germain Boudrot son frère.

Charles Boudrot né en mil sept cent trente-trois, marié à Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Agnès Trahan fille de Jean Trahan et de Charlotte Comeau, dem^t à S^t Malo avec sa famille.

Marie Boudrot née au dit lieu en mil sept cent trente-sept, mariée à Bristol en mil sept cent cinquante-huit à Charles Theriot fils de Charles Theriot et d'Anne Landry demeurant avec sa famille à Saint-Malo.

Le susdit Felix Boudrot marié au dit Piguit paroisse de l'Assomption le deux may mil sept cent quarante-huit à Marie-Josèphe Leblanc fille de Jean Leblanc et de Jeanne Bourgeois sœur germaine de Jean Leblanc du village de Bernantec paroisse de Sauzon et issue des mêmes ayeuls, et dont la généalogie a été faite sur le registre de la ditte paroisse de Sauzon.

Du mariage du dit Félix Boudrot et de Marie Joseph Leblanc sont nés, sçavoir :

Félicité Boudrot à Piguit paroisse de l'Assomption le vingt-quatre may mil sept cent cinquante-trois ;

Joseph-Simon Boudrot à Morlaix paroisse Saint-Mathieu évêché de Tréguier le six juin mil sept cent soixante-quatre.

Telle est la déclaration de Felix Boudrot de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire

Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Jean-Baptiste LeBlanc, Pierre Doucet, Joseph Babin, J. L. Le Loutre, ptre miss., J^h Benoist curé de Sauzon et Thebaud, commis.

Déclaration de Pierre Leblanc, du village de Borderun.

L'an mil sept cent soixante-sept, le quatre mars a comparu Pierre Leblanc du village de Borderun paroisse de Sauzon, lequel a déclaré en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, témoins tous acadiens demeurans en cette isle, être né aux Mines paroisse de Saint-Charles le trois aoust mil sept cent trente-quatre de Jean Leblanc dit Dérico et de Françoise Blanchard demeurant au village de Bernantec paroisse de Sauzon, et où leur généalogie est faite.

Le dit Pierre Leblanc marié en Angleterre à Liverpool au mois de janvier mil sept cent cinquante-huit à Françoise Trahant née à la Rivière aux Canards en mil sept cent trente-sept de Joseph Trahant décédé à Liverpool au mois d'avril mil sept cent cinquante-sept, et d'Elizabeth Theriot morte aux Virgines en mil sept cent cinquante-six. Le dit Joseph Trahant fils de Jean Trahant et de Marguerite Boudrot. Et Jean Trahant issu de Guillaume Trahant venu de France marié au Port Royal à Magdelaine Brun et tous deux morts au dit lieu. Marguerite Boudrot fille de Charles Boudrot et de Magdelaine Bourg, et Charles Boudrot issu de Michel Boudrot venu de France avec sa femme Michelle Aucoin, et tous deux morts en Acadie ; la ditte Elizabeth Theriot fille de Jean Theriot et de Marie Landry ; le dit Jean Theriot fils de Claude Theriot et de Marie Gautrot du Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Pierre Leblanc et de Françoise Trahant sont nées, sçavoir :

Marie Le Blanc à Liverpool le dix octobre mil sept cent soixante-un ;

Marguerite-Genevieve Leblanc à Morlaix paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Tréguier, le six septembre mil sept cent soixante-trois ;

Marie-Thérèse Leblanc née à Belle-isle-en-Mer au Palais paroisse Saint-Gérard, le quinze février mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Pierre Leblanc, de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité, et ne savoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous, commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pr^e Daigre, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, p^{re} miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Jean LeBlanc, du village de Bernantec.

L'an mil sept cent soixante-sept, le cinq mars, a comparu Jean Le Blanc, demeurant au village de Bernantec, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines paroisse de Saint-Charles au mois de juillet mil sept cent trois de Jean Leblanc du dit lieu et de Jeanne Bourgeois. Jean Leblanc fils d'André Leblanc et de Jeanne Dugast, et André Leblanc issu de Daniel Leblanc sorti de France avec sa femme et tous deux morts au Port Royal ; Jeanne Bourgeois fille de Guillaume Bourgeois et d'Anne Martignon, fille du sieur Martignon venu de France et marié à Pentagoët ; le dit Guillaume Bourgeois descendu de Jacques Bourgeois venu de France avec sa femme, chirurgien major au Port Royal et morts au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Leblanc et de Jeanne Bourgeois sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Jean Le Blanc, dit Derico, déclarant comme ci-devant ;

Joseph Le Blanc né au dit lieu en mil sept cents, marié à Magdelaine La Lande, et décédé à Liverpool en mil sept cent cinquante-six ; la dite Magdelaine La Lande morte à Piguit en mil sept cent quarante-quatre ;

Marie Leblanc, née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent sept, et mariée au dit lieu au sieur Alexandre

Belle-Isle Le borgne, fils d'Alexandre Belle-Isle Le borgne et de demoiselle Marie de Saint-Castin. Le dit Belle-Isle Leborgne décédé aux Mines, et la ditte Marie Leblanc transportée avec sa famille au Maryland ;

Pierre Leblanc né aux Mines en mil sept cent neuf, et marié au dit lieu à Marguerite Gautrot, fille de Charles Gautrot et de Magdelaine Blanchard. Le dit Pierre Leblanc décédé à Boulogne-en-Mer, et la ditte Marguerite Gautrot à présent à l'Île d'Aix avec sa famille ;

Sylvain Leblanc né au dit lieu en mil sept cent vingt-un, marié à Pigiguit paroisse de l'Assomption à Anne Leprince, fille d'Antoine Leprince et d'Anne Trahant, le dit Sylvain Leblanc décédé à Liverpool en mil sept cent cinquante-six, et la ditte Anne Leprince demeurant à Morlaix avec sa famille ;

Claude Leblanc né à *idem* en mil sept cent vingt-trois, demeurant au village de Bordicado, paroisse de Sauzon ;

Marie-Josèphe Le Blanc née aux Mines le quatre avril mil sept cent vingt-neuf, mariée à Félix Boudrot demeurant au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Anne Leblanc née au dit lieu en mil sept cent trente-un, et mariée à Joseph Bigeaux fils de Joseph Bigeaux et de Josette Landry, transportés avec leur famille aux Virgines.

Le dit Jean Le Blanc dit Derico marié au mois de juin mil sept cent vingt-six à François Blanchard née en la ditte paroisse de Saint-Charles au mois de may mil sept cent cinq, de René Blanchard de Cobeguit et d'Anne Landry du Port Royal ; René Blanchard issu de Martin Blanchard et de Marie Leblanc, et Martin Blanchard descendu de Guillaume Blanchard sorti de France avec sa femme Huguet Poirier, établis au Port Royal et décédés audit lieu ; la dite Anne Landry issue de René Landry venu de France avec Marie Bernard sa femme et tous deux morts au Port Royal.

Du mariage dudit Jean Leblanc dit Derico et de François Blanchard sont nés au Mines, paroisse Saint-Charles, sçavoir :

Pierre Leblanc le trois d'aoust mil sept cent trente-quatre, demeurant actuellement au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Anne Leblanc, au mois de juin mil sept cent trente-six, mariée à Liverpool au mois de février mil sept cent cinquante-huit à

René Trahant, demeurant actuellement au village de Calastrene paroisse de Bangor. Laditte Anne Leblanc décédée à Morlaix en l'année mil sept cent soixante-quatre. De ce dit mariage est né à Liverpool le vingt-huit décembre mil sept cent soixante-un, Raphaël Trahant demeurant avec son père au dit village de Calastrene ;

Alexis Leblanc né aux Mines au mois de février mil sept cent quarante-deux ;

Charles Leblanc né à *idem* au mois de février mil sept quarante-cinq ;

Marguerite Leblanc née à *idem* au mois de juillet mil sept cent quarante-deux (*six*).

Les dits Alexis, Charles et Marguerite Leblanc demeurants avec leurs père et mère au village de Bernantec, paroisse de Sauzon.

Telle est la déclaration dudit Jean Leblanc, de laquelle lecture luy faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

* Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des témoins dénommés au présent, de messire Joseph Benoist curé de Sauzon, de Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Joseph Leblanc, du village de Bernantec.

L'an mil sept cent soixante-sept le six Mars a comparu Joseph Leblanc demeurant au village de Bernantec, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le premier may mil sept cent trente-un, de Joseph Leblanc et de Magdelaine LaLande ; le dit Joseph Leblanc père du déclarant frère germain de Jean Leblanc du village de Bernantec en Sauzon, et issu des mêmes ayeuls. Laditte Magdelaine La Lande,

filles de Pierre La Lande, dit Bon appetit, venu de France et soldat au Port-Royal, marié audit lieu à Magdelaine Lavergne, fille de Jacques Lavergne venu de France avec sa femme et tous deux morts audit Port Royal.

Du mariage de Joseph Leblanc et de Magdelaine La Lande sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption, sçavoir :

Joseph Leblanc déclarant, etc., comme ci-devant ;

Anne Leblanc en mil sept cent trente-trois, mariée à Liverpool au mois de décembre mil sept cent cinquante-sept, à Olivier Hebert, fils de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahant, demeurant actuellement à Morlaix ;

Marie Leblanc en mil sept cent trente-cinq, mariée à l'Isle Saint-Jean à Anselme Guedry, fils de Pierre Guedry et de Marguerite Brosseau, demeurant actuellement aux isles Saint-Pierre et Miquelon ;

Marguerite Leblanc en mil sept cent trente-huit, mariée à Louis-Athanase Trahant, demeurant actuellement au village de Borderun, paroisse de Sauzon ;

Désiré-Gaspard Leblanc, en mil sept cent quarante, engagé soldat à Brest dans le corps royal d'artillerie ;

Blanche-Cécile Leblanc, en mil sept cent quarante-deux, mariée à Morlaix, paroisse Saint-Mélaine, évêché de Treguier, au mois de septembre mil sept cent soixante-cinq à Pierre Levron, fils de Jean-Baptiste Levron et de Françoise Labauve, demeurants à Morlaix.

Le dit Joseph Leblanc mort à Liverpool en mil sept cent cinquante-six. Et Magdelaine LaLande sa femme décédée au dit Pigiguit en mil sept cent cinquante-quatre.

Le dit Joseph Leblanc, déclarant, marié à Liverpool le premier février mil sept cent cinquante-sept à Marie-Modeste Hebert née à Pigiguit, paroisse de l'Assomption, le seize avril mil sept cent trente-six de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahant. Joseph Hebert fils de Jean Hebert et de Magdelaine Dugust. Jean Hebert issu d'Emmanuel Hebert et d'Andrée Brun ; et Emmanuel Hebert sorti d'Estienne Hebert venu de France avec sa femme Marie Godet, établis au Port-Royal, et tous deux morts au dit lieu. Magdelaine Trahant née aux Mines, paroisse Saint-Charles, en mil sept cent quatre, d'Alexandre Trahant et de Marie Pellerin ; Alexandre Trahant issu de Guillaume Trahant venu de France,

marié au Port-Royal à Magdelaine Brun et tous deux morts au dit lieu. Marie Pellerin, fille de Jacques Pellerin venu de Québec et de Marie Colbec aussi de Québec mariés à Beaubassin.

Du mariage de Joseph Hebert et de Magdelaine Trahan sont nés au dit Pigiquit, savoir :

Marie-Modeste Hebert femme du déclarant, comme il est ci-devant dit, y recours ;

Olivier Hebert le premier janvier mil sept cent trente-huit, marié à Anne LeBlanc comme ci-devant, y recours ;

Pelagie Hebert en mil sept cent quarante-cinq, mariée à Jean Tierney né en fevrier mil sept cent quarante en la province de Limerich en Irlande, paroisse Saint-Antoine, à Liverpool et demeurant actuellement au village de Kervarigeon paroisse de Bangor ;

Jean-Baptiste Hebert, né en mil sept cent quarante-cinq, et de présent sur mer ;

Marguerite Hebert en mil sept cent quarante-sept, demeurant au village de Bernantec avec le dit Joseph LeBlanc, déclarant, son beau-frère ;

Du mariage dudit Joseph Leblanc, déclarant, et de Marie-Modeste Hebert, sont nés, sçavoir :

Marguerite-Modeste Leblanc, à Morlaix, paroisse de Saint-Melaine, évêché de Tréguier, le vingt-cinq août mil sept cent soixante-trois ;

Simon Leblanc, né au dit lieu le douze mars mil sept cent soixante-cinq ;

Victoire-Reine Leblanc, née à Belle-Isle-en-Mer, paroisse de Sauzon le dix-huit décembre mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Joseph Leblanc de laquelle lecture lui faite, il a dit qu'elle contenoit vérité et déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des quatre témoins dénommés au présent, de messires Joseph Benoist curé de Sauzon et Jean-Louis LeLoutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, J. L. LeLoutre ptre miss., J^h Benoist, curé de Sauzon et Thebaud, commis.

Déclaration de Claude LeBlanc, du village de Bordicado.

L'an mil sept cent soixante-sept le six Mars a comparu Claude Leblanc demeurant au village de Bordicado paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon-Pierre Daigre, tous acadiens demeurans en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, au mois d'octobre mil sept cent vingt-trois, frère germain de Jean Leblanc du village de Bernantec, et issu des mêmes ayeuls, marié à Cobeguit, au mois d'octobre mil sept cent quarante-huit à Marie-Josèphe Longue Epée née au dit lieu le premier aoust mil sept cent-vingt cinq de Louis Longue Epée et d'Anne Brosseau; Louis Longue Epée fils de Louis Longue Epée venu de France, marié au Port-Royal à Magdelaine Raimbault. Anne Brosseau, fille de Jean Brosseau venu de France, marié au Port-Royal à Gabriel Forest et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Claude Leblanc et de Marie-Josèphe Longue Epée décédée à Saint-Malo le seize septembre mil sept cent soixante-deux, sont nés, savoir :

Jean de Dieu Leblanc à Cobeguit au mois d'octobre mil sept cent cinquante-deux ;

Joseph Leblanc en la paroisse de la Goimière évêché de Saint-Malo le deux mars mil sept cent soixante ;

Pierre Leblanc en la paroisse de Saint-Meloire-des-Ondes, évêché de Saint-Malo le quatorze septembre mil sept cent soixante-deux.

Ledit Claude Leblanc marié en seconde noce en la paroisse de Saint-Servant de Saint-Malo au mois de fevrier mil sept cent soixante-trois à Marie Guedry, veuve de Benjamin Mins ; ledit Benjamin Mins ainsi que les enfans de son mariage tous morts. Et les dits Claude Leblanc et Marie Guedry sans enfans de leur mariage.

Telle est la déclaration de Claude Leblanc, de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings des quatre témoins dénommés au présent, de messires Joseph Benoist curé de Sauzon, Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé: Louis Courtin, Pierre Doucet, Simon Pr Daigre, Joseph Babin, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration de Joseph Le blanc, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept le sept mars a comparu Joseph Leblanc demeurant au village de Kerlédant paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre, tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, le vingt-sept janvier mil sept cent trente de René Leblanc et d'Anne Landry dudit lieu ; René Leblanc issu de Jacques Leblanc et de Genevieve Hebert du Port Royal ; le dit Jacques Leblanc descendu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu. Anne Landry fille de Claude Landry et d'Anne Thibodault ; Claude Landry issu de René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Du mariage de René Leblanc et d'Anne Landry sont nés en ladite paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Claude Leblanc en mil sept cent onze, marié à Judith Benoist, fille de Pierre Benoist et d'Elizabeth Le Juge. Transportés à Boston.

Marie Leblanc en mil sept cent treize, mariée au dit lieu à Michel Poirier, fils de Pierre Poirier et d'Agnès Cormier. Transportés à la Caroline.

Jean Leblanc en mil sept cent quinze, marié au dit lieu à Marguerite Hebert fille de René Hebert et de Marie Boudrot. Transportés à Boston.

Charles et François Leblanc frères jumeaux nés en mil sept cent dix-sept. Ledit Charles Leblanc marié au dit lieu à Anne Boudrot, fille de Claude Boudrot et de Marguerite Meunier. Ladite Anne Boudrot décédée en Angleterre à Southampton au mois d'août mil sept cent cinquante-six. Ledit Charles Leblanc marié en seconde noce au dit Southampton à Magdelaine Gautrot, veuve de feu Pierre Daigre, demeurants actuellement à Saint-

Malo avec leur famille. Et ledit François Leblanc marié à Beau-bassin à Anne Cormier, fille de Germain Cormier, transportés à la Caroline.

Pierre Leblanc en mil sept cent dix-neuf, marié au dit lieu à Claire Boudrot, fille de Claude Boudrot et de Marguerite Meunier, transportés à Boston.

Marguerite Leblanc en mil sept cent vingt-un, mariée au dit lieu à Charles Hebert fils de René Hebert et de Marie Boudrot, transportés à Boston.

René Leblanc, en mil sept cent vingt-trois, marié au dit lieu à Marie Babin fille de Pierre Babin et de Magdelaine Bourg, transportés à Boston.

Olivier Leblanc en mil sept cent vingt-cinq, marié au dit lieu, à Marie Magdelaine Aucoin, fille de Martin Aucoin et d'Elisabeth Boudrot, transportés à Philadelphie.

Le dit Joseph Leblanc, déclarant, né au dit lieu en mil sept cent trente, et y marié le deux août mil sept cent cinquante à Marguerite Trahan née au mois d'avril mil sept cent trente-un, de Pierre Trahan et de feu Magdelaine Comeau. Le dit Pierre Trahan père de la dite Marguerite Trahan femme du déclarant demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria.

Dudit mariage sont nés à Pigiguit paroisse de l'Assomption sçavoir :

Jean-Baptiste Leblanc, le sept mars mil sept cent cinquante-deux.

Marguerite-Olive Leblanc, le vingt-cinq juillet mil sept cent cinquante-quatre. La dite Marguerite Trahan morte à Liverpool le treize décembre, mil sept cent cinquante-sept.

Le dit Joseph Leblanc marié en seconde noce à Liverpool le vingt-huit janvier mil sept cent cinquante-huit à Anne Hebert fille de Jean Hebert et de feu Marguerite Trahan. Le dit Jean Hebert demeurant au village de Borderhouat, paroisse de Locmaria. De ce second mariage est née Marguerite Blanche Leblanc, en la paroisse de Ploujan évêché de Treguier le sept may mil sept cent soixante-cinq.

Telle est la déclaration du dit Joseph Leblanc de laquelle lecture lui faite il a déclaré qu'elle contenoit vérité et a signé conjointement avec les quatre témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings de messires Joseph Benoist, curé de Sauzon, Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Joseph Leblanc, Louis Courtin, Joseph Babin, Pierre Doucet, Simon Pr Daigre, J^h Benoist curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis.

Déclaration d'Alain Leblanc, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept, le sept Mars a comparu Alain Leblanc demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent trente-un, de Claude Leblanc et de Jeanne Dugast ; Claude Leblanc fils de René Leblanc et d'Anne Bourgeois, et René Leblanc issu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme établis au Port Royal et morts au dit lieu. Jeanne Dugast fille d'Abraham Dugast et de Marie Guilbaud. Et Abraham Dugast, issu d'un autre Abraham Dugast venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Le dit Alain Leblanc, déclarant, marié en Angleterre à Southampton le vingt-huit octobre mil sept cent cinquante-six à Anne Marie Babin née en la dite paroisse de Saint-Charles en mil sept cent trente-sept, de feu Claude Babin et de Marguerite Dupuis, la ditte Marguerite Dupuis demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, y recours ;

Clos et arrêté sous les seings des témoins mentionnés au présent, de messire Joseph Benoist, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis pour écrire les dites déclarations, ce douze mars dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Simon Pr Daigre, J. L. Le Loutre, ptre miss., J^h Benoist, curé de Sauzon et Thebaud, commis juré.

Déclaration de Marguerite Dupuis, veuve Claude Babin, du village de Kerlédant.

L'an mil sept cent soixante-sept, le huitième jour du mois de mars a comparu Marguerite Dupuis veuve de feu Claude Babin demeurant au village de Kerlédant, paroisse de Sauzon, accompagnée de Joseph Babin, Louis Courtin, Pierre Doucet et Simon Pierre Daigre, tous acadiens demeurants en cette isle, témoins, devant lesquels elle a déclaré être née aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent deux, de Martin Dupuis et de Marie Landry ; Martin Dupuis issu d'un autre Martin Dupuis venu de France, et de Perrinne Theriot décédés au Port Royal ; Marie Landry fille de René Landry venu de France avec sa femme Marie Bernard, établis au Port Royal et morts au dit lieu. La ditte Marguerite Dupuis mariée aux Mines, en la paroisse Saint-Charles, en mil sept cent dix-huit à Claude Babin né en la ditte paroisse en mil six cent quatre-vingt-dix-huit, de Charles Babin et de Magdelaine Richard du Port Royal ; Charles Babin issu d'Antoine Babin venu de France avec sa femme Marie Mercier, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Charles Babin et de Magdelaine Richard sont nés aux Mines, paroisse Saint-Charles, sçavoir :

René Babin en mil six cent quatre-vingt-douze, marié à Elizabeth Gautrot fille de Claude Gautrot et de Marie Theriot.

Pierre Babin en mil six cent quatre-vingt-quatorze, marié au dit lieu à Magdelaine Bourg, fille d'Alexandre Bourg dit Belle-humeur et de Marguerite Melançon.

Claude Babin mari de Marguerite Dupuis déclarante, comme ci-devant, y recours.

Jean Babin en mil sept cents, marié à Marguerite Theriot, fille de Jean Theriot et de Jeanne Landry de la Rivière aux Canards. La ditte Marguerite Theriot morte à Southampton au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six, et le dit Jean Babin de présent à Saint-Malo avec sa famille.

Joseph Babin en mil sept cent deux, marié à Angélique Landry fille d'Antoine Landry et de Marie Thibodault. Le dit Joseph Babin décédé aux Mines en mil sept cent cinquante-deux, et la ditte Angélique Landry transportée avec sa famille aux Virgines.

Marie Babin en mil sept cent douze, mariée à Antoine Leblanc fils d'Antoine Leblanc et d'Anne Landry. Antoine Leblanc mort aux Mines en mil sept cent quarante-quatre, et la ditte Marie Babin, transportée avec sa famille aux Virgines.

Charles Babin en mil sept cent quatorze, marié à Anne Melançon fille de Philippe Melançon et de Marie Dugast. Charles Babin décédé aux Mines, et Anne Melançon transportée aux Virgines avec Joseph Babin son fils unique.

Du mariage de la ditte Marguerite Dupuis et de feu Claude Babin, sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Claude Babin en mil sept cent dix-neuf, marié à Beaubassin, à Marie Cormier, fille de Pierre Cormier, et de Marie Leblanc, passés avec leur famille à Québec.

Jacques Babin en mil sept cent vingt-trois, marié à Marie Bourgeois, fille de Pierre Bourgeois et de Magdelaine Cormier, de Beaubassin, transportés avec leur famille à la Caroline.

Bazile Babin en mil sept cent vingt-sept, marié à Halifax par Mr Maillard à Marie Soigniev fille de Jacques Soigniev et d'Anne Hebert de Petkoudiak, passés au Mississipi avec leur famille.

Joseph Babin en mil sept cent trente-cinq marié en Angleterre à Southampton le neuf novembre mil sept cent cinquante-six à Marinne Leblanc fille de Jean Leblanc et d'Anne Landry demeurant au village de Loqueltas paroisse de Sauzon.

Anne-Marie Babin en mil sept cent trente-sept mariée en Angleterre à Southampton à Alain Leblanc, demeurant au dit village de Kerlédant, paroisse de Sauzon.

Laurent Babin en mil sept cent quarante, marié à Belle-île-en-Mer, au Palais, paroisse de Saint-Gérard, à Marie-Françoise Carrière le quatre fevrier mil sept cent soixante-six, demeurant actuellement au dit Palais.

Charles Babin le vingt-six fevrier mil sept cent quarante-deux, demeurant avec sa mère la ditte Marguerite Dupuis au village de Kerlédant paroisse de Sauzon.

Telle est la déclaration de la veuve Claude Babin de laquelle lecture lui faite elle a dit contenir vérité et déclaré ne savoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings des quatre témoins sus nommés, de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de

messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars, dit an.

Signé : Louis Courtin, Pierre Doucet, Joseph Babin, Simon Pr^e Daigre, J^b Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, p^{tr}e miss., Thebaud commis.

Déclaration de Pierre Doucet, du village d'Anvorte.

L'an mil sept cent soixante-sept, le neuvième jour de Mars a comparu Pierre Doucet, demeurant au village d'Anvorte paroisse de Sauzon, lequel en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Simon-Pierre Daigre et Jean-Baptiste Leblanc acadiens demeurants en cette île, témoins, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent trente-huit de Jean Doucet et de Magdelaine Theriot du dit lieu ; Jean Doucet issu de Jean Doucet et de Marie Robichault du Port Royal ; et Jean Doucet descendu de Charles Doucet et de Huguette Guérin. Charles Doucet sorti de Germain Doucet, venu du Canada et marié au Port Royal à Marguerite Landry et tous deux morts au dit lieu. Marie Robichault fille de Prudent Robichault et d'Henriette Petitpas ; Prudent Robichault issu de Charles Robichault venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et morts au dit lieu.

Magdelaine Theriot née aux Mines en la dite paroisse Saint-Charles en mil sept cent quinze de Jean Theriot et de Magdelaine Bourg ; Jean Theriot fils de Germain Theriot et de Marie Richard, et Germain Theriot issu de Claude Theriot venu de France, marié au Port Royal à Marie Gautrot et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage du dit Jean Doucet et de Magdelaine Theriot mariés aux Mines en mil sept cent trente-sept, sont nés, sçavoir :

Pierre Doucet, déclarant, en la ditte paroisse de Saint-Charles au mois de novembre mil sept cent trente-huit.

Paul-Marie Doucet né à Beaubassin au mois de janvier mil sept cent quarante-six, demeurant à présent à Miramichi.

Le dit Pierre Doucet, déclarant, marié en Angleterre à Southampton le vingt-six avril mil sept cent soixante-trois à Marie-Blanche Richard née aux Mines, paroisse Saint-Charles au mois de février mil sept cent quarante-six, de Joseph Richard et

Marguerite Leblanc ; Joseph Richard fils de Pierre Richard et de Marguerite Landry, et Pierre Richard issu de Michel Richard dit Sans-Soucy, venu de France et marié au Port Royal à Anne Blanchard et tous deux morts au dit lieu.

Marguerite Leblanc née aux Mines paroisse de Saint-Charles en mil sept cent vingt-six de Charles Leblanc et de Magdelaine Gautrot ; Charles Leblanc fils d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois et Antoine Leblanc issu de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Du mariage de Joseph Richard et de Marguerite Leblanc sont nés aux Mines, paroisse de Saint-Charles, sçavoir :

Marie-Blanche Richard femme du dit déclarant ;

Joseph Richard en mil sept cent quarante-neuf, garçon, demeurant au dit village d'Anvorte paroisse de Sauzon, avec le dit Pierre Doucet son beau-frère.

Du mariage du dit Pierre Doucet avec Marie-Blanche Richard sont nés, sçavoir :

Joseph Basile Doucet à Saint-Servant de Saint-Malo le deux fevrier mil sept cent soixante-quatre.

Marie-Blanche Doucet née à Belle-Isle-en-Mer au Palais paroisse Saint - Gérard, le vingt - huit janvier mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration de Pierre Doucet de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins sus nommés.

Clos et arrêté au dit Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire et de nous commis à cet effet, ce jour douze mars dit an.

Signé : Pierre Doucet, Louis Courtin, Simon P^{re} Daigre, Joseph Babin, Jean-Baptiste Le Blanc, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, p^{re} miss. et Thebaud, commis juré.

Déclaration de Jean-Baptiste Leblanc, du village de Loqueltas.

L'an mil sept cent soixante-sept, le neuvième jour de mars a comparu Jean-Baptiste Leblanc, demeurant au village de Loquel-

tas paroisse de Sauzon, lequel, en présence de Joseph Babin, Louis Courtin, Simon - Pierre Daigre et Pierre Doucet, tous acadiens, témoins, demeurants en cette isle, a déclaré être né à la Rivière aux Canards, paroisse de Saint-Joseph, le vingt-huit octobre mil sept cent quarante-six de Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins, né aux Mines, paroisse de Saint-Charles en mil sept cent seize, et de Marguerite Melançon née au dit lieu en mil sept cent vingt-quatre. Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins fils de Jean Leblanc aussi dit Dessapins, et d'Anne Landry. Jean Leblanc issu d'Antoine Leblanc et de Marie Bourgeois. Et Antoiue Leblanc sorti de Daniel Leblanc venu de France avec sa femme, établis au Port Royal et tous deux morts au dit lieu.

Marguerite Melançon fille de Joseph Melançon et de Marguerite Leblanc ; Joseph Melançon issu de Philippe Melançon et de Marguerite Dugast, et Philippe Melançon descendu de Pierre Melançon sorti d'Ecosse, marié, abjuration faite, à Anne Mins du Port Royal et tous deux décédés en la paroisse de Saint-Charles.

Le dit Jean-Baptiste Le Blanc dit Dessapins père du déclarant marié en la ditte paroisse de Saint-Charles à la ditte Marguerite Melançon, et de ce mariage est né le dit Jean-Baptiste Leblanc, déclarant, fils unique, à la Rivière aux Canards, paroisse Saint-Joseph. Et le dit Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins mort au village de Loqueltas paroisse de Sauzon le vingt septembre mil sept cent soixante-six, et la dite Marguerite Melançon décédée en Angleterre à Southampton en mil sept cent cinquante-six.

Le dit Jean-Baptiste Leblanc a de plus déclaré que Joseph Daigre, son cousin germain, enfant mineur et fils unique, est né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, au mois de mars mil sept cent cinquante-deux de Charles Daigre et de Marie Leblanc, sœur germaine de Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins et issue des mêmes ayeuls ; le dit Charles Daigre fils de Joseph Daigre et de Magdelaine Gautrot ; Joseph Daigre issu de Bernard Daigre du Port Royal et décédé au part La Joye dans l'isle Saint-Jean, et de Claire Bourg du dit Port Royal, et morte à Pigiguit, paroisse de l'Assomption ; le dit Bernard Daigre descendu de Jean Daigre venu de France, marié au Port-Royal à Marie Gaudet et tous deux morts au dit lieu. Le dit Charles Daigre, père du mineur, mort dans le vaisseau qui transportoit les familles acadiennes

des Virgines en Angleterre, au mois de juin mil sept cent cinquante-six.

La ditte Marie Leblanc mère du dit mineur décédée à Southampton au mois d'aoust mil sept cent cinquante-six.

Telle est la déclaration de Jean-Baptiste Leblanc de laquelle lecture lui faite il a dit qu'elle contenoit vérité et a signé jointement avec les témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon le douze mars dit an sous les seings de messire Joseph Benoit, curé de Sauzon, de messire Jean-Louis Le Loutre, prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet.

Signé: Jean-Baptiste Le Blanc, Louis Courtin, Pierre Doucet, Simon Pre Daigre, Joseph Babin, J^h Benoit, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre, ptre miss. et Thebaud, commis juré.

Déclaration de Joseph Babin, du village de Loqueltas.

L'an mil sept cent soixante-sept, le dixième jour du mois de mars a comparu Joseph Babin demeurant au village de Loqueltas, paroisse de Sauzon, lequel en présence de Louis Courtin, Simon-Pierre Daigre, Pierre Doucet et Olivier Daigre, témoins tous acadiens demeurants en cette isle, a déclaré être né aux Mines, paroisse de Saint-Charles, en mil sept cent trente-cinq de feu Claude Babin et de Marguerite Dupuis demeurant actuellement au village de Kerlédant paroisse de Sauzon où la généalogie de la famille des Babin a été faite, y recours.

Le dit Joseph Babin marié en Angleterre à Southampton le neuf novembre mil sept cent cinquante-six à Marinne Leblanc sœur germaine de feu Jean-Baptiste Leblanc dit Dessapins et issüe des mêmes ayeuls, née à la dite paroisse Saint-Charles en mil sept cent trente-cinq.

De ce mariage sont nés, sçavoir :

Joseph-Nicaise Babin à Southampton le onze octobre mil sept cent cinquante-sept ;

Bonaventure Babin né au dit lieu le vingt-neuf Novembre mil sept cent cinquante-neuf ;

Marie-Théotiste Babin née au dit lieu le trois décembre mil sept cent soixante-un ;

Marie-Victoire Babin née le dix-neuf mai mil sept cent soixante-trois à bord du vaisseau du roy la Dorothée, dans le passage d'Angleterre à Saint-Malo ;

François-Laurent Babin né à Belle-Isle-en-Mer, au Palais, paroisse de Saint-Gérard, le deux janvier mil sept cent soixante-six.

Telle est la déclaration du dit Joseph Babin, de laquelle lecture faite il a dit contenir vérité et a signé conjointement avec les quatre témoins mentionnés au présent.

Clos et arrêté à Sauzon sous les seings de messire Joseph Benoist, curé de Sauzon attendu la paralisie de M^{re} Letonquèze recteur de la dite paroisse, de Messire Jean-Louis Le Loutre prêtre missionnaire, et de nous commis à cet effet. Ce jour douze mars mil sept cent soixante-sept après-midy.

Signé : Joseph Babin, Pierre Doucet, Louis Courtin, Simon P^{re} Daigre, J^h Benoist, curé de Sauzon, J. L. Le Loutre p^{tre} miss. et Thébaud, commis juré.

Déclaration de Monsieur l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Quebec en Canada.

Du douze mars mil sept cent soixante-sept, a le dit messire Le Loutre déclaré que les Acadiens placés en cette isle ont été transportés par les Anglois à Boston et autres colonies angloises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq ; que de ces colonies ils ont été transférés en la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six ; qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France par les Gabarres du roy et placés en divers ports de mer. Et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette isle par ordre de Monseigneur le Duc de Choiseul, Ministre de la Marine. Ce qu'il a affirmé véritable et a signé après lecture le dit mois et an que devant.

Signé : J. L. Le Loutre, p^{tre} miss.

Au bas est écrit : Nous soussigné, commis à l'effet de l'enregistrement des Généalogies des Acadiens établis en cette isle, certiffions la présente minutte conforme à la grosse envoyée pour être déposée au greffe du siège royal d'Auray, à l'exception des signatures de Monsieur l'abbé Le Loutre qui n'ont pas été portées sur la grosse déposée à Auray attendu qu'il est party de cette isle le douze mars dernier avant la confection de la ditte grosse.

A Belle-Isle-en-Mer le 12 avril 1767.

Signé : Thebaud, commis.

Et plus bas : Je soussigné, curé de la paroisse de Sauzon en Belle-île-en-Mer, attendu la paralizie générale dont est affecté Monsieur Le Tonquèze, recteur de la ditte paroisse, certiffie la présente minute originalle véritable et conforme à l'autre minute originalle sur commun envoyée pour être déposée aux archives du greffe royal d'Auray aux termes de l'arrêt de la cour, à l'exception des signatures de M^r l'abbé Le Loutre qui n'ont pu être inscrites sur l'autre minute attendu son départ de l'isle le douze mars dernier avant la confection de la ditte minute et la perfection du présent. En foy de quoy j'ai signé à Sauzon en Belle-Isle-en-Mer le vingt-unième jour du mois de juillet mil sept cent soixante-sept.

Signé : J^h Benoist, curé de Sauzon.

Collationné et certifié conforme à l'original: En Mairie, à Port-Philippe (autrefois Sauzon) ce 31 mars 1889.

Le Maire,

GALLEY.

REMARQUES DU COPISTE.

1^o Par l'examen des déclarations généalogiques, on reconnaît que nos Acadiens fixés à Belle-Île descendaient presque tous de ces familles que nous qualifierons d'historiques au point de vue de la colonisation. Ainsi nous trouvons ici les descendants des colons qui durent arriver en Acadie avec le commandeur de

Razilly parti d'Auray en 1632 : tels les Martin, les Trahan, les Landry, les Gaudet. D'autres paraissent avoir été amenés dans la colonie par d'Aulnay (1641) : ainsi nos descendants des Doucet, des Bourgeois, des Petitpas, des Boudrot, *peut-être aussi* des Hébert, des Blanchart, des Dupuis. Nous avons encore (temps de Razilly) ces noms : Dugas, Mélançon, Aucoin. L'orthographe des noms n'a pas toujours été respectée dans les déclarations.

2° Nos Doucet descendent du sieur Germain Doucet dit de la Verdure ; Nos Trahan ont pour auteur Guillaume Trahan, le syndic de Port Royal : deux notables qui eurent à informer contre de Latour (1640-1641).

3° Remarquer encore, parmi nos descendants de chefs de clans, ces noms également cités par les historiens :

Terriau (ici Theriot) Gautherot, Thibaudeau (le fameux meunier-seigneur) Bourc, Girouard, Leblanc, Poirier, Commeaux, Cormier, Robichaux. Nos acadiens belle-ilois descendaient souvent, soit directement, soit par des alliances, de ces noms grands types.

4° Déclaration Jean Leblanc, du village de Bernantec, y observer que sa sœur Marie épousa un Belle-Isle-Leborgne, aux Mines, ce Belle-Isle-Leborgne avait pour mère Marie de Saint-Castin, sans doute de la famille du héros légendaire d'Acadie, du valeureux capitaine des Indiens.

5° Nombreux ils sont encore aujourd'hui à Belle-Ile les Leblanc, les Trahan, les Granger, les Gautro, les Richard, descendants de nos réfugiés de 1765. Ainsi des Daigre, appelés dans l'île, aujourd'hui encore, les Daigle. Notre Simon-Pierre Daigre (on le voit par sa déclaration) descend d'un Olivier Daigre et de Jeanne Blanchard. Ceux-ci, gendre et fille de Guillaume Blanchard, sont bien au nombre des fondateurs de l'établissement de Petitcoudiak. Car *Daigre* est un nom tronqué ; le vrai nom de cette famille est *Daigle* comme on le dit à Belle-Isle, comme l'écrivent les historiens spéciaux.

Belle-Ile-en-Mer, le 31 Mars 1889.

LOUIS LERAY,

Membre de la société polymathique
du Morbihan.